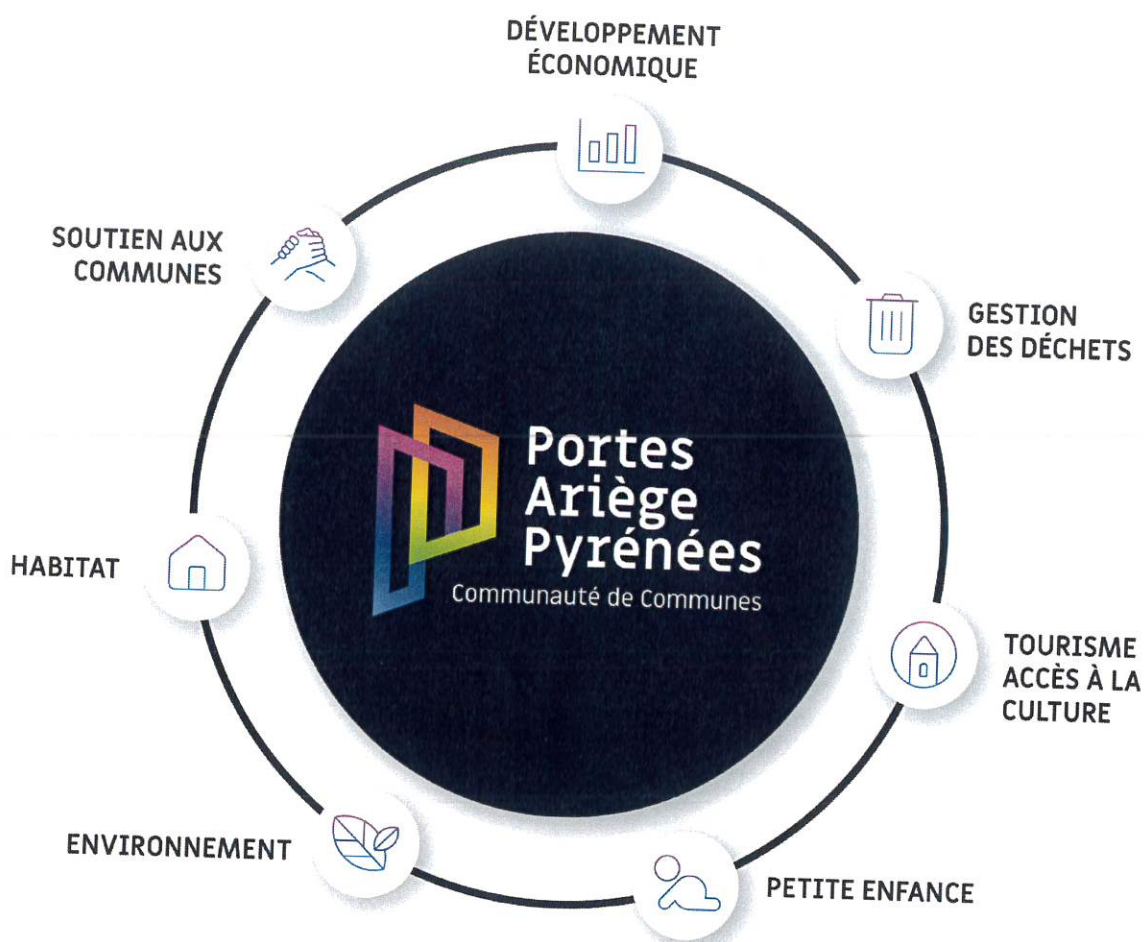


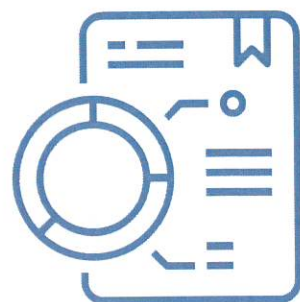


ANNEXE : 2022-DL-137 : Bilan d'activités 2021 de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées



Portes Ariège Pyrénées

*Communauté
de communes*



BILAN D'ACTIVITÉS 2021



bilan 2021



Alain ROCHET

Président de la CCPAP



La nécessité d'un véritable cap stratégique

Ce rapport d'activité est le premier sous la nouvelle mandature 2020-2026 en année complète. Il permet de retracer l'activité des services de la Communauté de communes tout au long de l'année 2021 qui aura été largement encore marquée par les contraintes sanitaires liées à la COVID-19.

2021 aura également été l'année pour notre assemblée de valider un pacte de gouvernance en février et d'amorcer de longs mois de travail coconstruits avec les élus du territoire, les équipes de la CCPAP et les habitants pour œuvrer en faveur d'un Projet de Territoire.

Vous le constaterez dans ce document, les actions des services de la Communauté de communes auront été denses et auront irrigué chaque partie de notre territoire.

L'ADN de la Communauté de communes est d'offrir des services publics de qualité et de proximité. La force de notre territoire est d'être à taille humaine, proche de vos préoccupations, proche de vous.

Ce rapport d'activité permet enfin, de voir l'attention qui est la nôtre d'accompagner le territoire dans sa transition vers un monde plus durable et résilient. Développement de la rénovation énergétique, préservation de notre biodiversité, revitalisation de nos cœurs de bourgs, sont autant de sujets au cœur de nos réflexions et qui seront les grands projets de demain.

L'équilibre entre le pôle urbain de Pamiers et la ruralité de nos villages est une force en laquelle nous croyons car nous avons la chance de vivre sur un territoire préservé et à fort potentiel. Un potentiel que nous aurons dans les prochains mois toute latitude de faire émerger collectivement en faveur du plus grand nombre.

Je vous souhaite une bonne lecture à tous.



Sommaire

LES PRIORITÉS DE LA CÉPAP



- p.04* Favoriser la cohésion territoriale et soutenir les actions communales
- p. 07* Répondre aux besoins quotidiens des habitants
- p. 12* Améliorer la qualité de vie et aménager le territoire : de l'entretien régulier
- p. 14* Améliorer la qualité de vie et aménager le territoire : des projets structurants
- p. 20* Créer l'attractivité en préservant l'authenticité
- p. 22* Sauvegarder la biodiversité et contribuer au respect de l'environnement
- p. 26* Permettre le développement de l'économie et de l'emploi
- p. 30* Eveiller la connaissance et contribuer à la protection du patrimoine

3

LES MOYENS D' ACTIONS



- p.32* Adapter l'organisation interne et optimiser le savoir-faire
- p. 33* Moderniser l'action publique et communiquer
- p. 34* Renforcer la stratégie budgétaire et financière



Favoriser la cohésion territoriale et soutenir les actions communales



L'intercommunalité est avant tout un échelon de proximité. Les élus municipaux siègent au Conseil communautaire et cette extension de périmètre d'action leur donne du poids pour étendre et renforcer les services à la population. Mieux coordonner et mieux territorialiser leurs politiques publiques dans un périmètre d'intervention commun est un leitmotiv pour les équipes de l'EPCI. Il s'agit ici de faire confiance à l'intelligence des territoires. En tout domaine d'actions, les communes et la Communauté ont toute latitude pour s'organiser entre elles et définir leurs rôles respectifs. Dans un objectif unique : mieux rendre service à la population.



Des rencontres régulières Président/maires initiées

Comme il s'y était engagé, le Président s'est rendu ainsi pour la première fois au moins une fois par an dans chacune des mairies du territoire afin d'échanger avec les maires et leurs adjoints le cas échéant sur l'actualité communale et intercommunale. De l'information transversale, descendante et ascendante particulièrement appréciée par l'ensemble des élus.



chiffres clefs

DE LA CCPAP

35

communes

70

élus communautaires

205

agents

40 662

habitants

La CCPAP se dote d'un Pacte de Gouvernance

Après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, le Président de l'EPCI doit inscrire à l'ordre du jour du Conseil Communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'intercommunalité.

Le Conseil communautaire s'est ainsi prononcé favorablement sur l'opportunité d'élaborer un Pacte de Gouvernance au cours de sa séance du 12 novembre 2020. Un groupe de travail s'est constitué pour élaborer le document visant à établir les règles internes de fonctionnement de la CCPAP qui ont été collégialement validées en juin 2021.

A travers ce pacte, la CCPAP et l'ensemble de ses communes membres, se sont engagées à définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantit la transparence, la représentativité de chaque commune et veille à la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

Trois axes principaux coordonnent leur souhait d'avancer ensemble :

- Un engagement collectif pour l'avenir du territoire
- Des valeurs partagées pour plus d'efficacité dans les politiques menées
- Un comité exécutif qui s'appuie sur des instances de dialogue transversal

En avant pour un Projet de territoire coconstruit

L'élaboration d'un Projet de territoire a commencé par la réalisation d'un diagnostic complet et partagé du territoire.

Ce diagnostic permet ensuite à la collectivité de déterminer les orientations stratégiques du Projet de territoire.

Ces dernières synthétisent la stratégie du territoire pour les années à venir dans les domaines de compétences des politiques publiques. Ces orientations stratégiques sont par la suite déclinées en un plan d'actions opérationnel. Celui-ci permet de définir les actions à réaliser à court terme afin de répondre aux objectifs fixés dans les orientations stratégiques. Chaque action doit faire l'objet d'un suivi afin d'évaluer l'avancement du projet.

Le Projet de territoire ainsi construit est soumis à la validation du Conseil communautaire, avant d'être diffusé auprès du public. Tout au long de la mise en œuvre du Projet de territoire, des critères et des indicateurs d'évaluation sont suivis grâce à des tableaux de bord, afin de mesurer la bonne réalisation du projet et d'y apporter des adaptations si nécessaire.

Afin de mettre en œuvre la démarche de Projet de territoire, 25 ateliers de travail thématiques ont été organisés de mai à septembre 2021. Ces ateliers, ouverts aux 35 maires, aux 70 élus communautaires et aux 360 conseillers municipaux, animés par les agents du pôle territorial de la CCPAP avec la présence des partenaires institutionnels, ont permis d'échanger sur l'ensemble des thématiques majeures du projet de territoire. Lors de ces échanges, un diagnostic du territoire a été partagé, les principaux enjeux ont été identifiés et des pistes d'actions ont été proposées.

Ces ateliers de travail ont été ponctués de réunions de réflexion collective sur le Projet de territoire, ouvertes aux élus communautaires. Après une première réunion de lancement, le 8 avril 2021, deux réunions ont été organisées, le 17 juin et le 14 octobre, afin de présenter le diagnostic territorial, les enjeux identifiés et de coconstruire la stratégie du Projet de territoire.

Tout au long de la démarche, des réunions de comité de pilotage et des réunions techniques ont également eu lieu afin de retravailler et d'affiner le travail réalisé en réunion collective.

La participation citoyenne a également été souhaitée pour coconstruire le Projet de territoire. Des micros-trottoirs ont permis d'interroger une centaine d'habitants. Les questionnaires, qui avaient été mis à disposition de la population dans les mairies, n'ont pas engendré beaucoup de retours.

La création d'un comité citoyen, une volonté qui était exprimée par la CCPAP, est une initiative jugée vaine face à la démobilisation des habitants et la complexité de tenir cette instance viable. Le déploiement de la plateforme participative de la CCPAP prévu en février 2022 sera un nouveau pas pour mobiliser les citoyens et permettra d'initier à moyen terme ce comité. Un dossier central du magazine intercommunal début 2022 confirmera cet élan d'ouverture citoyenne (18 000 exemplaires).

La phase d'élaboration du Projet de territoire s'achèvera lors d'un vote en Conseil communautaire le 30 juin 2022.



Le maintien de fonds de concours pour soutenir les projets communaux

5

Le Conseil communautaire de la CCPAP a approuvé le 11 juillet 2020 la création d'un fonds de concours Covid-19, visant à soutenir les communes membres de moins de 1 000 habitants dans leur projet d'investissement et les entreprises locales, au regard des conséquences de la crise sanitaire. Son enjeu était de permettre de redémarrer progressivement l'activité économique sur le territoire et de la rendre pérenne en ces temps très incertains. Au regard du contexte, il a été proposé et acté de consolider ces aides chaque année aux communes du territoire pour les aider à réaliser leur projet.

Les fonds de concours sont aujourd'hui ainsi pérennes au-delà de toute situation de crise.

Pour l'année 2021, 65% de l'enveloppe disponible (129 467€) a été consommée contre 80% (159 530€) l'année précédente. La poursuite de ce dispositif est envisagée pour l'année 2022.

Dans ce cadre, une actualisation du règlement d'attribution et des thématiques éligibles a été souhaitée dans le but de faire converger le soutien des communes aux priorités de la Communauté de communes qui seront exprimées à travers son Projet de territoire.

Le passage de la CCPAP en fiscalité professionnelle unique

Dans le contexte de réflexion autour du projet de territoire, la fiscalité professionnelle unique crée un cadre financier nécessaire pour donner à la CCPAP des ressources à moyen terme afin de porter des politiques communautaires ambitieuses tout en garantissant la neutralité fiscale du partage des compétences entre les communes et l'intercommunalité.

Le Conseil communautaire du 30 septembre 2021 a adopté la FPU. En optant pour le régime de la FPU, la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées va se substituer à ses communes membres pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, des produits de la fiscalité professionnelle, dès le 1^{er} janvier 2022, à savoir :

- la cotisation foncière des entreprises en intégralité ;
- la totalité de la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) revenant au bloc communal ;
- la totalité des fractions d'IFER revenant au bloc communal ;
- la TASCOM en intégralité ;
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties ;

6

La CCPAP votera le taux de CFE unique sur tout le territoire et décidera des exonérations éventuelles.

La CCPAP continuera en outre à percevoir les taux additionnels à la taxe sur le foncier bâti et à la taxe sur le foncier non bâti.

De façon à neutraliser l'impact de ces transferts sur les budgets communaux, un mécanisme d'Attribution de Compensation (AC) sera institué (dépense obligatoire). Le passage en FPU au 1^{er} janvier 2022 s'effectuant sans transfert de compétence, le montant de l'attribution de compensation sera égal au produit 2021 des éléments de fiscalité cité plus haut.





Portes Ariège Pyrénées

Communauté de Communes

UN NOUVEAU LOGO POUR DYNAMISER L'IMAGE DE LA CCPAP ET MIEUX FÉDÉRER

L'identité visuelle de la Communauté de communes est un facteur clef d'adhésion et témoigne de sa vitalité au milieu d'autres entités publiques comme privées.

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées s'est ainsi engagée dès début 2021 dans un travail approfondi de diagnostic sur sa stratégie de communication et l'impact de ses actuels supports de communication.

Une nécessaire refonte de son identité graphique a été identifiée rapidement pour permettre de mieux harmoniser le dynamisme des actions portés à l'image de la collectivité, tant en interne qu'en externe. Les premiers ateliers du Projet de territoire, auxquels l'ensemble des élus ont été invités à participer depuis mai 2021, ont également permis de mettre en exergue ce besoin de modernisation afin de créer un levier d'attractivité vers l'ensemble des publics cibles de la collectivité : les familles, les touristes, les porteurs de projets et entrepreneurs, les embauches tous secteurs confondus...

Le Cabinet a donc œuvré à une refonte complète tout en préservant les couleurs d'origine du logo de la CCPAP en jouant sur leurs nuances.

Ainsi des présentations et échanges ont eu lieu en conférence des maires, en bureau communautaire et en réunion de directions pour permettre de dégager les grands axes attendus. Après avoir recueilli les remarques sur plusieurs semaines, trois pistes de logotypes ont été travaillées et soumises à un vote en ligne au cours de l'été 2021 auprès de l'ensemble des 205 agents et des 100 élus communautaires et suppléants. La participation importante à cette nouvelle adhésion a permis de valider la charte graphique la plus appréciée.

UNE PARTICIPATION COLLEGIALE AU CHOIX DU NOUVEAU LOGO

Plus de 200 votes
recueillis sur 305

76% des élus
ont exprimé leur choix

65% des agents
ont exprimé leur choix

→ **Dans l'hypothèse de** futurs transferts de compétence ou d'équipements, un bilan [produits transférés/charges transférées] serait alors réalisé et en fonction du résultat :

- soit la CCPAP verserait à la commune une Attribution de Compensation (manque à percevoir net),
- soit la commune verserait à la CCPAP une Attribution de Compensation (si la commune a transféré à la CCPAP plus de charges que de produits) ;

Une Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT), composée de représentants de l'ensemble des communes membres, sera chargée de définir les méthodes d'évaluation et de calculer les montants à prendre en compte dans ce cadre. Sa création fera l'objet d'une délibération spécifique.



Répondre aux besoins quotidiens des habitants



Il s'agit de la priorité numéro 1 de la collectivité : satisfaire les attentes des habitants et leur proposer des services leur permettant de vivre sereinement sur le territoire des Portes d'Ariège. Les élus communautaires et les agents intercommunaux y sont mobilisés quotidiennement.



L'ACCUEIL ET LA GARDE DE JEUNES ENFANTS

La CCPAP dispose de la compétence « Petite enfance ».

A ce titre, ses établissements et les services d'accueil d'enfants proposés par la CCPAP veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation.

L'inauguration du Relais Petite Enfance « Les Petits Canards »

À la suite de la parution des nouveaux textes législatifs, une « page » se tourne pour les Relais Assistantes Maternelles (RAM) qui deviennent des Relais Petite Enfance (RPE) par l'application du décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant.

Dans le même temps, les nouveaux locaux du Relais Petite Enfance de Pamiers investi en décembre 2021, ont été inaugurés le jeudi 2 décembre.

Une future structure à La Tour du Crieu

Le projet de création d'une nouvelle structure multi-accueil de 30 agréments et celui du local pour le Relais Petite Enfance de La Tour-du-Crieu se poursuit afin de permettre un commencement des travaux en mai 2022 : achat du terrain début 2021, ouverture des offres des candidats architecturaux le 8 mars, sélection de l'architecte le 12 mars, bornage le 29 mars, présentation de l'esquisse le 2 juin, travaux sur les plans et dépôt du permis de construire le 23 juillet.



Ouverture de la Ludothèque aux familles

La ludothèque a proposé à la rentrée 2021/2022 un nouveau service aux familles en ouvrant les locaux trois fois par semaine pour les familles dont les enfants sont inscrits en crèche.

Cette année, la ludothèque a donc été ouverte 242 jours (contre 216 en 2020) soit 1810h au total. Depuis son ouverture initiale, la ludothèque a répertorié 1561 jeux (89 jeux de plus que l'année précédente). Toutefois, depuis son ouverture sur ces 1561 jeux, 1 jeux/jouets a été perdu, 30 jeux/jouets sont hors d'usage et 126 jeux/jouets ont été cédés à une association caritative, rapportant le fonds de jeux disponible pour les usagers à 1396 jeux.

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025

2020 a été l'année de la fin des Contrat Enfance Jeunesse et la Convention Territoriale Globale (CTG) prend la suite. La CAF avait annoncé la signature de celle-ci en 2021, chose faite, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

8

chiffres clefs

**LA PETITE
ENFANCE**

516

enfants accueillis

350 480

heures réalisées par
les professionnelles

28

communes de la CCPAP
concernées

3 103 665 €

de recettes

13

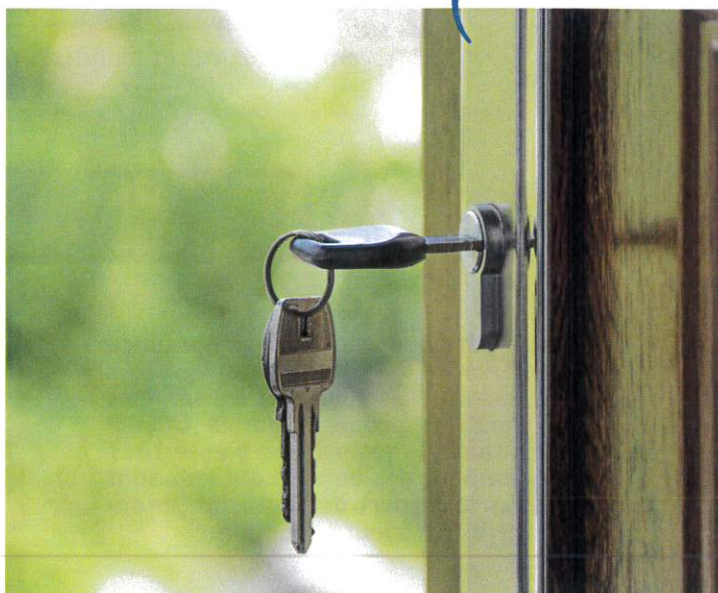
enfants accueillis hors
périmètre CCPAP

L'HABITAT

Le rôle central des intercommunalités dans l'élaboration des politiques locales de l'habitat est crucial.

L'évolution du partage de compétences entre l'État et les collectivités territoriales depuis les premières lois de décentralisation leur a de fait donné progressivement davantage de poids et de responsabilités pour la définition d'une stratégie en matière d'habitat sur leur territoire.

Pour autant, l'habitat implique un large panel d'acteurs, dont l'Etat, dans un contexte de décentralisation inachevée, et mobilisent des outils et des dispositifs, notamment fiscaux et financiers, dont la définition s'opère à l'échelon national.



Le Programme Local de l'Habitat

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre.

A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires.

L'élaboration du PLH de la CCPAP est en cours depuis 2019.

Après une année de pause imposée par la pandémie et les élections locales, la démarche en interaction avec les communes a pu reprendre. Les orientations ont été validées en comité de pilotage en juin 2020 et une première version du programme d'action a été rédigé en 2021. L'arrêté du projet de PLH est prévu en septembre 2022.

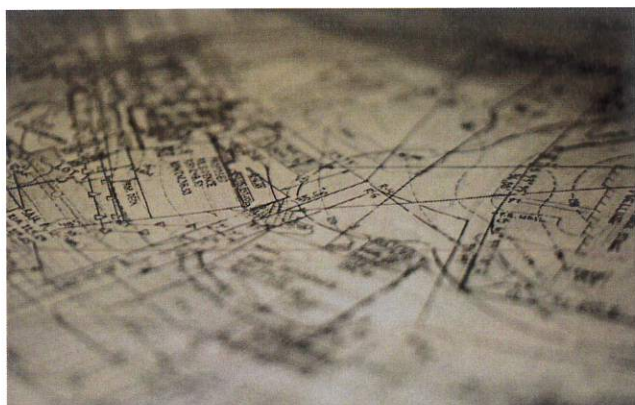
Le soutien aux communes dans leurs stratégie foncière et offre de logements

En matière de stratégie foncière, la CCPAP aide les communes membres à définir une stratégie, notamment sur les volets habitat et renouvellement urbain. Elle les aide en termes d'ingénierie lorsque l'adhésion à l'Établissement Public Foncier d'Etat (EPF) s'avère nécessaire à la mise en œuvre d'un projet à dominante « habitat ». Le rôle de l'EPF est d'acquérir du foncier (bâti ou non) pour le compte de ses membres et de le porter le temps de la définition et du montage opérationnel et financier. Il cède ensuite ce foncier, à son prix d'achat, à l'opérateur désigné par la commune.

Des conventions tripartites sont établies entre la CCPAP, garante de la stratégie globale, les communes et l'EPF. Chacune des communes est accompagnée dans la définition et le montage pré-opérationnel des projets faisant l'objet des conventions.

En 2021, plusieurs communes ont conventionné avec l'EPF :

- Pamiers pour une intervention sur l'ensemble du territoire du centre ancien situé en ORT (Opération de Revitalisation des Territoires)
- Saint-Amadou pour l'acquisition et réhabilitation de l'ancienne gare en logement communal
- Canté pour l'acquisition de 3 maisons de village à réhabiliter
- Brie pour la mobilisation de bâti dégradé dans le village
- Mazères pour une intervention à l'échelle de la Bastide



Concernant les logements communaux, si aucun financement n'a été délivré par la CCPAP à ce titre en 2021, plusieurs projets en phase pré-opérationnelle ont été accompagnés (recherche de financement, définition des programmes, aide à la réalisation de cahiers des charges de consultation, mise en réseau...). D'autres, en cours de travaux, ont fait l'objet d'un suivi opérationnel :

- Brie : travaux réalisés et livrés en 2021 pour une maison de village
- Mazères : accompagnement à la définition du programme de travaux (réalisation d'un audit énergétique) pour la rénovation des 12 logements du presbytère communal
- Saint-Martin-d'Oydes : accompagnement à la recherche de financements pour rénovation de trois logements
- Saint-Amadou : première approche du plan de financement et du programme mobilisable dans l'ancienne gare
- Saint-Jean-du-Falga : définition du programme pour la réhabilitation de l'immeuble « Agora »
- Gaudiès : accompagnement à la définition du projet « Friche de la Forge »
- Pamiers : accompagnement de la commune de Pamiers en participant à l'examen mensuel des déclarations d'intention d'aliéner et à la définition de sa stratégie foncière.

9

Accompagner le développement logement HLM

En 2021, la CCPAP n'a pas été sollicitée par les bailleurs HLM pour des attributions de subventions sur de nouvelles opérations. Pour autant, plusieurs projets ont été suivis et livrés ou ont fait l'objet d'un montage pré-opérationnel dont notamment la « Résidence du Buchet » à La-Tour-du-Crieu pour une livraison en janvier 2021 : comblement d'une dent creuse dans le village par la création de 12 logements sociaux. Coût TTC de l'opération : 1 361 628 €



Le succès de l'opération Façades

En plus des 250 954 € de la CCPAP, la participation de la Région des l'opération Façades s'élève à 178 570 € et celle du CD 09 à 27 883 € soit un total général de 457 407 € engagés en 2021.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dossiers ayant reçu un avis favorable de la commission	19	22	20	25	26	56
Nombre de façades concernées	32	38	28	40	48	97
Montant de la subvention engagée par la CCPAP	55 032 €	68 336 €	83 680 €	103 499 €	117 090 €	250 954 €

Les dossiers acceptés sont répartis sur 13 communes. Plus de la moitié concerne la ville de Pamiers. La subvention délivrée par la Communauté de communes et ses partenaires permet d'aider toutes les catégories de propriétaires.

Sur les 56 demandes de subventions, 28 d'entre elles étaient présentées par des propriétaires occupants, 28 par des propriétaires bailleurs.

Le montant moyen de la subvention par dossier est de 8 168 €.

Le montant moyen des travaux par dossier est de 14 063 € TTC.

On peut donc estimer, qu'en moyenne, la subvention couvre environ 60 % du montant des travaux.

Le soutien à l'amélioration de l'habitat privé

Cette année, le rapport est d'environ 70/30, ce rapport est quasi identique à celui constaté depuis plusieurs années. Le montant de subventions délivrées par la CCPAP auprès des propriétaires privés a augmenté, passant de 214 468 € en 2020 à 311 644 € en 2021 soit une hausse de presque 30 %.

Type d'intervention	Objectifs annuels 2021	Objectifs annuels 2021	Objectifs annuels 2021	Evolution 2020-2021
Propriétaires occupants économies d'énergie	62	41	66 %	↔
Loyer conventionné social	40	16	40 %	↔
Loyer conventionné Très Social	0	0	100 %	↘
Total	82	57	70 %	↔

La lutte contre l'habitat indigne

Parmi les 16 logements locatifs réhabilités cette année, 11 étaient vacants au moment du dépôt du dossier. Ces 11 l'étaient depuis plus de 3 ans. L'action de la CCPAP permet de remobiliser une partie du parc vacant et ainsi limiter à termes les besoins en constructions neuves. Huit logements ont été aidés au titre d'une dégradation très importante et ont par conséquent bénéficié de subventions supérieures.

Cette année, 7 logements locatifs ont été créés suite à du changement d'usage.

La lutte contre la précarité énergétique

L'OPAH-RU et le PIG de la CCPAP a permis en 2021 la réhabilitation de 67 logements datant d'avant 1970, c'est-à-dire avant que la première Réglementation Thermique soit en vigueur. Cette frange du parc de logements est particulièrement consommatrice en énergies.

NOUVEAUTE

Lancement du Permis de Louer

L'année 2020, malgré le contexte, avait permis de préparer la mise en place du dispositif. La commission habitat s'est prononcée sur une mise en œuvre en régie et un recrutement au 1^{er} trimestre 2021.

Il a également été décidé que cette prestation serait payante pour les bailleurs : 100 € par logement. Le recrutement d'un agent et son arrivée en mars 2021 ont permis de démarrage de cette mission avec obligation de recourir au dispositif pour les bailleurs à compter du 1^{er} avril 2021.

Même si l'arsenal juridique permet d'envisager des sanctions allant de 5 000 à 15 000 € d'amende, la pédagogie a été de mise pour cette première année de mise en œuvre. Un partenariat est néanmoins en cours avec la CAF afin que ses services transmettent mensuellement à la CCPAP la liste des adresses pour lesquelles leurs allocataires auront signé un nouveau bail. En retour, la CCPAP informera la CAF des permis de louer non délivrés afin que cette dernière puisse « bloquer » le versement de l'allocation au bailleur.

En 2021, 360 Permis de louer ont été délivrés. Le dispositif est un succès. Le service fonctionne très bien et la tarification permet d'en supporter le coût salarial. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la lutte contre l'habitat indigne et est déployé sur trois communes (Pamiers, Saverdun et Mazères).

LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS (SECTEUR NORD DE LA CCPAP)

Les opérations de collecte et traitement des déchets des ménages relèvent de la compétence obligatoire des EPCI.

Les opérations de prévention de la production des déchets, de réutilisation ou réemploi peuvent être réalisées par les EPCI comme par les communes.

La police relative à la salubrité (lutte contre les dépôts sauvages, par exemple) reste de la compétence du maire. Cependant, l'EPCI est aussi amené à y recourir pour l'entretien des zones qui lui incombent (zones d'activités, sentiers de randonnée).

La CCPAP gère la collecte des déchets pour le secteur nord de son territoire (ex-canton de Saverdun).

Durant l'année 2021, le service a collecté 9 650 tonnes, soit une augmentation globale de 13,53% par rapport à l'année 2020. Pour le volet traitement, elle fait appel au SMECTOM qui gère aussi la collecte et le traitement du secteur Sud du territoire.

Un ambassadeur du tri rejoint les équipes

Le nouvel ambassadeur du tri a œuvré aux côtés du Service Communication pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à compter de novembre 2021. Il a également proposé des animations pédagogiques et valorisé la mise en place de composteurs partagés/collectifs sur certaines communes et structures (gendarmerie de Saverdun).

Expérimentation du traitement de produits végétaux

Cette expérimentation avait pour double objectif, à la fois économique en prospectant sur des filières de réemploi moins onéreuses mais également plus écologique, en développant des filières très courtes et proposant un réemploi plus vertueux. Après sa phase de conception, elle a été exécutée le dernier semestre 2021 avec un traitement de 1400 tonnes de déchets verts destinés à l'engrais des cultures locales en circuit court. Pour les produits de tonte, une filière a également été testée avec succès en collaboration avec la centrale de méthanisation située sur la commune de Montaut.

LE REFUGE INTERCOMMUNAL

11

Aux termes de la loi, le maire est chargé de la police municipale qui comprend, en particulier, la gestion de la divagation des animaux.

En ce sens, chaque commune a obligation de disposer d'une fourrière ou d'adhérer à un établissement permettant de les recueillir pour assurer l'ordre public et la sûreté des concitoyens.

La CCPAP gère ce type d'établissement et la complète par un refuge qui remplit une mission d'intérêt général en proposant des adoptions en continu.

Le territoire d'exercice de la compétence, pour l'année 2021 est celui des 35 communes membres et de 22 communes extérieures. Ce service a assuré sans interruption son activité tout au long de l'année.

Par ailleurs, en raison de ces limites de capacité d'accueil, le service a dû mettre en place, en lien avec les associations et familles d'accueil, une liste d'attente pour échelonner les entrées en fourrière des chats du 20 juillet au 15 octobre.

	CHIENS					CHATS				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Total des entrées	177	180	182	148	175	103	160	162	225	207
Adoptions	64	67	70	58	53	83	73	102	184	175
Euthanasie ou décès	3	8	9	0	2	12	27	31	13	8
Echappés / Relâchés	1	0	0	0	0	4	3	5	6	1

Une hausse des donations constatée

Depuis l'opération de Maxi Zoo qui avait été bien médiatisée, nous constatons une augmentation de l'implication des particuliers, bénévoles, associations et entreprises :

- 250 € de cartes cadeaux (achats de laisses, colliers, accessoires animaux...) offertes par les particuliers
- Dons en nature (litière, jouets, paniers...) offerts par des particuliers et bénévoles

- 120 kg de croquettes chien et 110 kg de croquettes chats offerts par Intermarché Pamiers, la Cavalerie
- Don en nature de couvertures offert par le camping de MERCUS

Des agents mieux équipés

Les cuisines animales et les sanitaires ont été équipés de mobilier en Inox permettant de préserver l'hygiène des lieux, au cours de l'année 2021.



Améliorer la qualité de vie et aménager le territoire : l'entretien régulier

“

La voirie et les espaces publics constituent les biens communs de tous les citoyens et leur accessibilité est une problématique publique majeure. Les enjeux de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics sont primordiaux pour faire bénéficier les habitants d'une meilleure qualité d'usage.

”



12

Un fort épisode neigeux tout début 2021

Les services techniques de la Communauté de communes se sont mobilisés début janvier 2021 pour organiser leur intervention tout un week-end au cours de l'épisode neigeux qui a sévi sur le territoire.

Des interventions saluées par les communes membres qui n'avaient pas toujours les moyens humains et matériels pour faire face aux difficultés. Venir en soutien aux communes pour le bien-être des habitants est le quotidien de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées et lors d'événements exceptionnels, sa présence redouble. Aider au déneigement des voies communales et intercommunales pour permettre d'assurer des rendez-vous médicaux prévus de longues dates aux habitants malgré les conditions climatiques ont été le quotidien des agents techniques intercommunaux lors de ce week-end d'enneigement exceptionnel sur le territoire.

Ainsi, 26 communes et les ZAE ont pu être traitées à l'issue du dimanche soir. Les services ont complété et terminé leurs interventions en début de semaine suivante par les communes de Saint-Martin d'Oydes, de Bonnac et de Le Vernet. Les voiries ZAE ont été salées ont été salées mécaniquement également très tôt le matin pour permettre la reprise normale des activités économiques.

Entretien des bâtiments et de la flotte des véhicules communautaires

Outre les tâches de maintenance et d'entretien de l'ensemble du patrimoine bâti et de leurs équipements (électroménager, mobilier...), le service réalise les études de faisabilité des divers projets de travaux (investissements), les prospections / mises en concurrence des entreprises, la coordination de celles-ci avec mise en place des chantiers et suivi jusqu'à réception.

Le service réalise également la maintenance et l'entretien d'une grande partie de la flotte véhicule CCPAP. Au total, 436 demandes de travaux ont été réalisées sur les 489 réceptionnées par l'équipe. En 2021, la création d'un nouveau Relais Petite Enfance à Pamiers a également sollicité le service : plus de 1200 heures.



Recensement des ouvrages d'arts

La prestation de recensement et diagnostic des ouvrages d'art du territoire initiée en 2020 a été livrée accompagnée d'un outil de gestion Système d'Information Géographique. Les livrables et outils de ce marché vont permettre d'anticiper et intégrer l'entretien cohérent de ces ouvrages au programme pluriannuel des voiries. Un chantier du ministère de la justice sur cette commune implique la communauté concernant les voies d'accès à ce projet et plus précisément ce pont. S'agissant de l'ouvrage d'art le plus important du territoire, une restauration majeure est à programmer.

La sélection d'un AMO et les études pré opérationnelles ont été enclenchées le dernier trimestre 2021. Le déroulement de ces études, conception et réalisation de cette restauration se poursuit jusqu'en 2023.

Création, réparation et entretien des voiries

La constitution et l'exécution du programme annuel de création, entretien et réparation des voiries de compétence communautaire est détaillé ci-dessous :

Les travaux d'investissement voirie réalisés totalisent un montant global 1 052 140,49 € TTC (hors travaux ZA et hors MOD - Maitrise d'Ouvrage Déléguée) sur les 35 communes de la CCPAP.

Sur l'ensemble des travaux de voirie communautaire demandés pour 2021, 82 chantiers sur 84 ont pu être réalisés : 1 chantier sur la commune de Pamiers restant sera exécuté en 2022, 1 chantier sur la commune de Lissac a été annulé.

Les urgences de voiries

Une planification d'interventions en matière d'urgence de voirie est quotidiennement tenue par les équipes techniques de la CCPAP pour permettre une réaction rapide face à des aléas climatiques subis par les communes. Ces opérations viennent en complément de l'entretien quotidien des axes de circulation communautaires.

Les interventions face aux dépôts sauvages

Les équipes des espaces publics et de la Déchetterie ont été amenées ponctuellement à intervenir pour réaliser un nettoyage de site sur les zones qui lui incombent, notamment sur les zones d'activités communautaires et les sentiers de randonnée malheureusement concernés par la problématique de déchets sauvages.

De nouveaux véhicules à disposition

La CCPAP a renouvelé en 2021 une partie de sa flotte de véhicules :

- Les équipes de la Déchetterie ont bénéficié d'un nouveau poids lourd BOM et d'une chargeuse-pelleteuse « tractopelle ».
- Un chariot élévateur a été acquis au profit des services du Pôle technique basés sur la ZA de PIGNES.

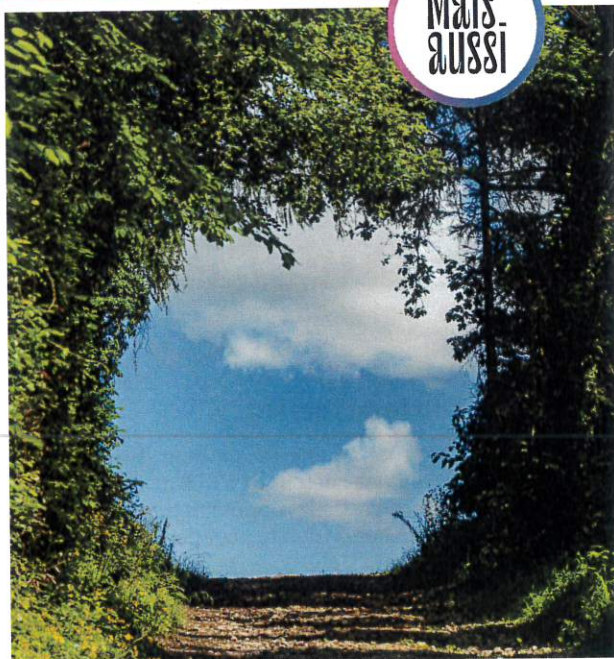
L'entretien des zones d'activités communautaires

chantiers situés sur la Zone Artisanale de PIC et de PIGNES. La ZA de PIC, rue Denis Papin, a bénéficié de la continuité des aménagements de sécurité piétonne en prenant en compte la possibilité d'adapter la liaison cyclable future.

L'entretien des sentiers de randonnée

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées entretient 220 km de sentiers de randonnée. Les sentiers de randonnée de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées sont classés en plusieurs types, selon leur statut juridique ou leur utilisation.

Mais aussi





Améliorer la qualité de vie et aménager le territoire : le développement de projets structurants

Le développement de projets structurants sur un territoire répond à des enjeux économiques et sociaux. Le challenge : permettre à la CCPAP de se doter d'équipements dignes de son envergure et renforcer l'attractivité des Portes d'Ariège pour en faire un territoire dynamique.

DES PROJETS INTERNES A LA COLLECTIVITE POUR COMBLER UN RETARD ORGANISATIONNEL

14

Un futur siège pour l'intercommunalité

En 2020, la communauté a initié l'acquisition d'une structure de 900 m² sur une parcelle de 5 000 m² dans la commune de Pamiers. L'actuel propriétaire procède à une opération de dépollution du site pour permettre la finalisation de la vente.

Ce bien sera destiné à accueillir le siège de la CCPAP en remplacement de l'actuel bien locatif actuellement occupé. Un ensemble de projets d'aménagements sont en cours d'élaboration par le nouvel agent chargé des missions techniques recruté par la CCPAP au dernier trimestre 2021.



Un Pôle technique basé aux Pignès

L'acquisition et l'installation d'une partie du pôle technique de la Communauté sur ce hangar ont été réalisées. Avec l'acquisition de la parcelle attenante, 2021 a été consacrée à la conception d'un projet de construction, aménagement suivant un phasage pluriannuel et destinée à accueillir la flotte véhicule et une partie du service « déchets ménagers »

Le projet d'extension de la Déchetterie

Dans le cadre de sa remise en conformité, le dossier de conception a été validé au dernier semestre 2021, le marché de travaux a été enclenché en suivant.



DES OUTILS ET DES AIDES MOBILISÉS

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) : tout en un seul contrat

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographiques, numérique et économique dans les territoires, l'État a proposé aux collectivités locales qui le souhaitent de signer un nouveau type de contrat : le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui a vocation à mettre en relation les enjeux des territoires avec les dispositifs financiers du plan de relance.

Il porte sur une période de 6 ans (2021-2026) et pourra s'articuler avec d'autres outils contractuels (Contrat Territorial Occitanie, Programmes Petites Villes de Demain, Contrats bourgs-centres Occitanie, convention Action Coeur de Ville, Programme européen LEADER...), le CRTE ayant vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités. Le CRTE a été élaboré concomitamment à la définition du projet de territoire du PETR de l'Ariège. Dans ce cadre, un recensement des projets (communaux et intercommunaux) a été réalisé sur le dernier trimestre 2021. Ce contrat a fait l'objet d'une signature avec l'État et le Président du PETR en date du 15 décembre 2021.

Soutien européen à la réhabilitation de la piste d'athlétisme de Pamiers

En 2021, sur le territoire de la CCPAP, un seul projet a été présenté dans le cadre du GAL Plaine et coteaux d'Ariège lors du Comité technique du 19 octobre 2021 : la Réhabilitation de la piste d'athlétisme Balussou à Pamiers. L'objectif étant de contribuer à rénover cette structure sportive en revêtement synthétique et obtenir une homologation fédérale de niveau départemental (création de 6 couloirs intégrant sautoir en longueur, sautoir en hauteur, sautoir à la perche, aire de lancer : poids, javelot et disque, course steeple avec sa fosse).

Le Comité de programmation GAL Plaine et coteaux de l'Ariège a rendu un avis favorable à ce projet et a validé la subvention Leader Feeder d'un montant de 141 353,43€ représentant 15 % du coût total prévisionnel de 947 336,42€.

La Politique Régionale « Bourgs-centres »

Cette politique régionale en direction des bassins de vie dont l'objectif est de pallier à la perte d'attractivité des petites villes et des bourgs ruraux ou périurbains a permis de définir un projet global de développement et de valorisation à l'échelle des communes éligibles, de leur centre-ville et de leur bassin de vie. Sur le territoire intercommunal, 5 contrats Bourgs-centres ont pu être signés sur les communes de Pamiers, La Tour-du-Crieu, Saint-Jean-du-Falga, Saverdun et de Mazères.

Pour cette année 2021, les projets qui ont pu bénéficier ou solliciter des crédits « Bourgs-centres » (reportés en annexe 1 dans le contrat Territorial Régional) sont :

- L'Opération façades de la CCPAP
- L'aménagement de la Place des 3 Pigeons de Pamiers (tranche 1)
- La création d'un parc paysager à côté de l'école sur le site de l'ancien LIDL ainsi que la sécurisation et mise en valeur des berges des canaux de l'Ille (projets ANRU)
- La Création d'un jardin partagé à Mazères
- La création d'un terrain et d'un mur d'escalade au complexe sportif du Couloumier à Mazères
- L'aménagement du Domaine des Oiseaux à Mazères
- La rénovation de la friche Donat à Saverdun
- La salle ornithologique et pédagogique à Mazères
- Les tranches 2 et 3 du complexe sportif de la Tour d'Ariège sur La Tour-du-Crieu
- La rénovation énergétique de la maison des associations de Pamiers

Plan de relance et Fonds Friches

Afin de soutenir les entreprises du TP-BTP et accroître l'activité du bâtiment, l'État a mis en place le dispositif du Plan de relance et développé un appel à projet « Fonds friches », dédié aux travaux de démolition, recyclage et restructuration lourde de friches industrielles, commerciales ou d'habitat et plus largement « urbaine » ayant une vocation économique ou de création d'habitat en suite d'opération. Le projet de l'ilot Sainte Claire porté par la Ville de Pamiers grâce à l'ingénierie de la CCPAP a été positionné de manière majeure dans cet appel à projet et le projet a pu bénéficier des subventions demandées, calculées en fonction du déficit d'opération. La DREAL a notifié au projet un concours financier maximum de 2,2 M€.

L'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) multisites incluant les programmes nationaux « Action Coeur de Ville » (Pamiers) et « Petites Villes de Demain » (Saverdun, Mazères)

En date du 14 décembre 2020, la signature de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) multisites (sur les centres urbains de Pamiers, Saverdun et Mazères) a permis d'engager le territoire dans la phase de déploiement, seconde et dernière étape du programme « Action Coeur de Ville ». Concomitamment à cette signature ORT, le 18 décembre 2020, les communes de Mazères et Saverdun ont été labellisées au titre du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD).

Au côté du programme « Action Coeur de Ville » destiné à soutenir les « Villes moyennes » dans lequel Pamiers s'inscrit, ce nouveau cadre contractuel, calibré en faveur des strates « inférieures », favorise la traduction opérationnelle des objectifs et enjeux fixés dans le cadre de la « convention d'ORT multisites ». En appui et en totale articulation avec l'ORT multisites et la politique régionale « Bourgs-centres » Occitanie, ce nouveau dispositif « Petites Villes de Demain » offre donc la possibilité de renforcer l'action communautaire (et communales) en faveur de la reconquête des centres anciens.

En date du 25 mars 2021, la Communauté de communes a validé la convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain » pour Saverdun et de Mazères visant sa signature ; affirmant son engagement dans le programme « Petites Villes de Demain » aux côtés des villes lauréates et confirmant que le portage administratif du chef(fe) de projet sera assuré par l'intercommunalité.

DES REALISATIONS AMBITIEUSES POUR LE TERRITOIRE POUR REpondre AUX ENJEUX DE DEMAIN

Projet de l'« Ile Aux Enfants » à Pamiers : une école maternelle et un jardin public paysager

Suite à la phase candidature du concours de maîtrise d'œuvre, lancé en octobre 2020, trois candidats ont été retenus pour participer à la phase d'esquisse du concours. Les propositions de chacun ont été rendues en mars 2021. L'équipe lauréate du marché de maîtrise d'œuvre (Collectif OEEO) a été retenue en avril 2021 et a commencé le travail en phase APS à partir de la fin du mois d'avril. Plusieurs études techniques complémentaires (études de sol notamment et test de réponse thermique pour la mise en place d'une géothermie à sonde verticale) ont eu lieu pendant l'été, permettant de conforter le projet et valider les phases APD puis PRO. Le permis de construire a été déposé en octobre 2021 après plusieurs échanges avec l'Architecte des bâtiments de France.

Le diagnostic archéologique a pu être réalisé au mois de novembre et n'entraînera pas de campagne de fouilles sur le site, ce qui permettra de tenir l'objectif de livraison de l'école pour la rentrée 2023 pour un montant total de 4,5M€HT.

Rénovation de la Promenade des Maquisards et création de stationnements sur Pamiers

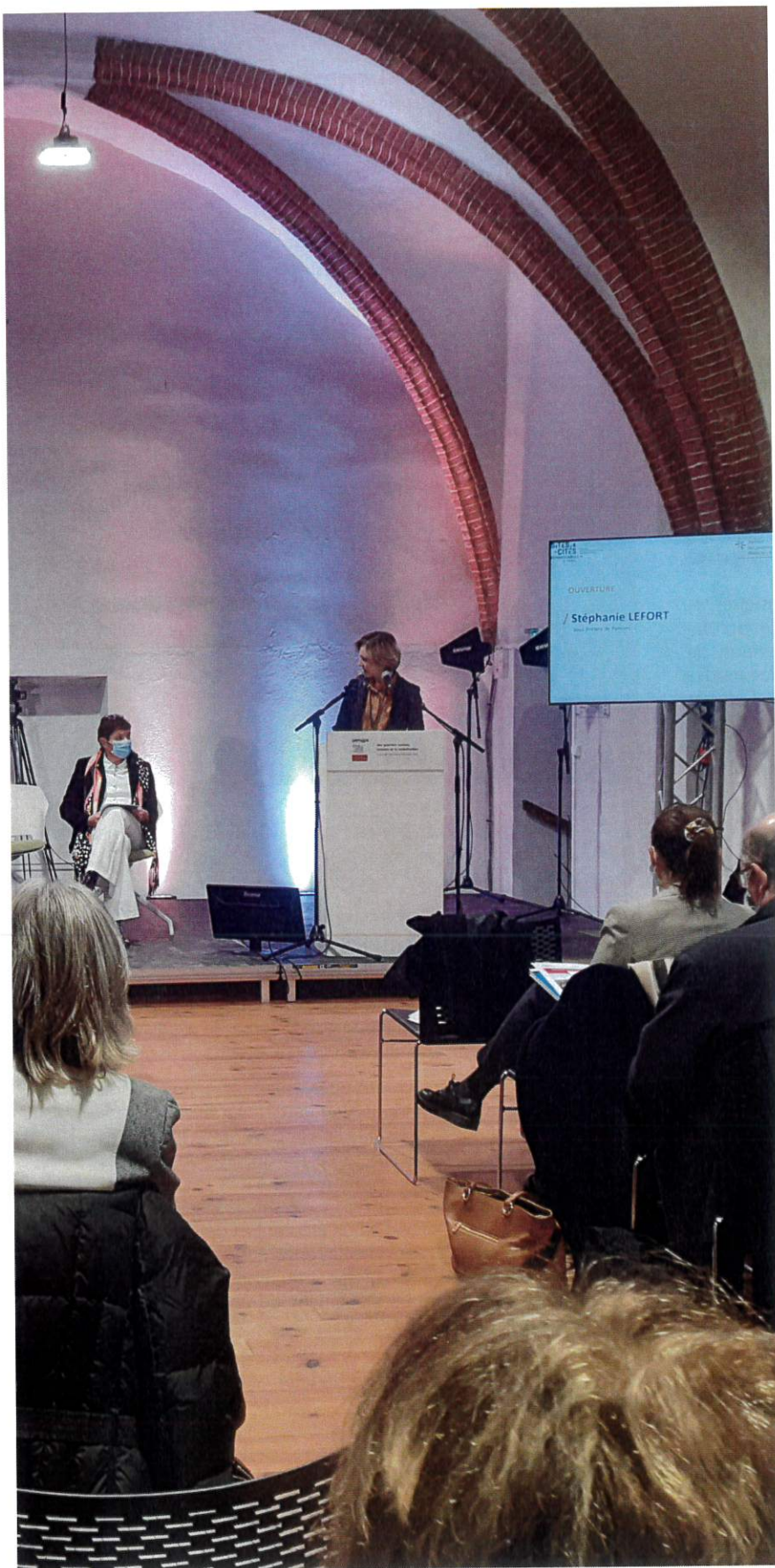
Au cours de l'année 2021, le programme de réaménagement de la promenade s'est vu précisé et élargi jusqu'au carrefour des Carmes (entrée de l'usine Aubert et Duval).

L'enjeu, au-delà de permettre un accès facilité et des stationnements cohérents avec les nouveaux équipements du secteur (école, RPE) et de créer un espace public (il ne s'agit pas que de voirie), consiste à aussi mettre en valeur les canaux et le patrimoine du secteur.

Les mobilités douces sont mises à l'honneur avec la création d'espaces vélos / piétons dédiés et sécurisés. Cet aménagement entre en accord avec les prescriptions du plan vélo, identifiant ce tracé comme un axe structurant de déplacement à vélo à l'échelle de la ville.

La livraison de l'aménagement est prévue à l'été 2023, afin d'être opérationnel pour l'ouverture de l'école.





La réhabilitation du quartier de la Gloriette de Pamiers

La démolition de 79 logements sociaux, en partie basse du quartier a commencé cette année avec les bâtiments de petite hauteur en pointe Nord du site. La barre H a nécessité des études approfondies notamment dues à une forte présence d'amiante non anticipée et à la définition plus précise de l'état de restitution du terrain post démolition. Un temps d'échange et de présentation du projet avec les habitants du quartier a eu lieu, en présence des élus référents, au cours d'une soirée de projection des films de l'association « caméra au poing », sur le site de la Gloriette haute à l'été 2021.

Le programme de consultation de maîtrise d'oeuvre pour le projet de réaménagement du site est en cours de rédaction avec pour objectif une consultation au printemps 2022.

En juin 2021, le comité d'engagement de l'ANRU s'est prononcé favorablement à un abondement supplémentaire de 736 000€ attribué à l'opération (soit 3M€ au total pour l'opération).

17

La Villa Major ou le renouveau du centre ancien de Pamiers

L'année 2021 a été une année de travaux et de pré-commercialisation pour la Villa Major. L'opération a pris un peu de retard sur les délais de livraison (initialement prévu fin d'année 2021) à cause notamment de la liquidation d'une entreprise ariégeoise engagée dans le chantier. La livraison est ainsi décalée à l'été 2022. Des actions de communication ont été mises en œuvre par l'ARAC et la Ville de Pamiers sur le plan de la commercialisation. En novembre 2021 : 6 réservations étaient effectives.

Un projet Major 2 pour de nouveaux logements locatifs

Cette opération de création de logements locatifs sociaux s'élabore en parallèle de la réalisation de la Villa Major. Le programme a pu être stabilisé cette année : 6 logements locatifs sociaux seront réalisés dont 2 en PLAI (très social) et un logement accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'année 2021 a également été marquée par l'effondrement partiel d'une des trois maisons de ville concernées. En ce sens, des travaux de sécurisation d'urgence ont été réalisés à l'été 2021 et la démolition minutieuse du bâti a été opérée en suivant afin de stabiliser l'ouvrage mitoyen et assurer la sécurité des passants.

OPAH-Ru et définition d'îlots et immeubles prioritaires à traiter en RHI-THIRORI

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) portée sur les centres anciens des trois communes structurantes de la CCPAP, démarrée au 1er janvier 2021 pour une durée de 5 ans, constitue l'outil principal du volet habitat de l'ORT. Des secteurs prioritaires ont été définis en 2021 sur les trois communes de Pamiers, Saverdun et Mazères.

Bientôt un Plan de circulation et de stationnement multimodal à Pamiers

Cette « étude mobilités » a été initiée en 2021 pour choisir les réponses les plus en adéquation avec les orientations des projets de la commune et la capacité financière de la collectivité à les mettre en œuvre.

Ce projet vise à résoudre - réduire les problématiques et difficultés enregistrées en matière de mobilités, de circulation, d'accessibilités, de stationnements, de signalétique, de discontinuités cyclables et d'insécurité en faveur des modes actifs, de dysfonctionnements urbains...sur la ville de Pamiers et son centre-ville. Le lancement du marché s'est effectué durant l'été 2021. L'attribution du marché et le choix du prestataire (cabinet Iter) se sont menés sur le mois de septembre. Le lancement de cette étude est prévu début 2022.

Transformation de la gare de Saverdun en un Pôle d'Echange Multimodal (PEM)

L'enjeu de développer des pôles d'échanges multimodaux sur le territoire du SCoT de la Vallée de l'Ariège vise à améliorer les points d'interconnexion entre les différents modes de transport et offres de services de mobilités et d'autre part, de renforcer l'usage de la ligne TER Toulouse-Latour-de-Carol.

Considérant le caractère structurant de ce projet, outre l'appui technique de la Communauté de communes, une participation financière de la CCPAP à hauteur d'1/3 du reste à charge porté par le territoire (commune / EPCI) a été engagée.

La réalisation de cette étude de faisabilité s'est inscrite dans le contexte et opportunité de l'Appel à Projets de l'Etat relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux. Le portage de la maîtrise d'ouvrage est réalisé par le Syndicat de SCoT tenant au volet « études » pour un rendu en avril 2021. Une candidature à l'appel à projet de l'Etat a pu être déposée dans les délais présentant les aménagements travaillés lors de l'étude de faisabilité ainsi qu'un premier plan de financement prévisionnel, basés sur les coûts estimatifs de l'étude de faisabilité. En octobre 2021, les résultats de cet AAP ont été publiés, le PEM de Saverdun est lauréat permettant ainsi une contribution financière de l'Etat pour la phase opérationnelle.

La transformation de l'îlot Sainte-Claire de Pamiers

L'obtention de la subvention du fonds friches très importante pour le projet a permis de lancer une série d'études et d'anticiper la première phase de travaux de recyclage.

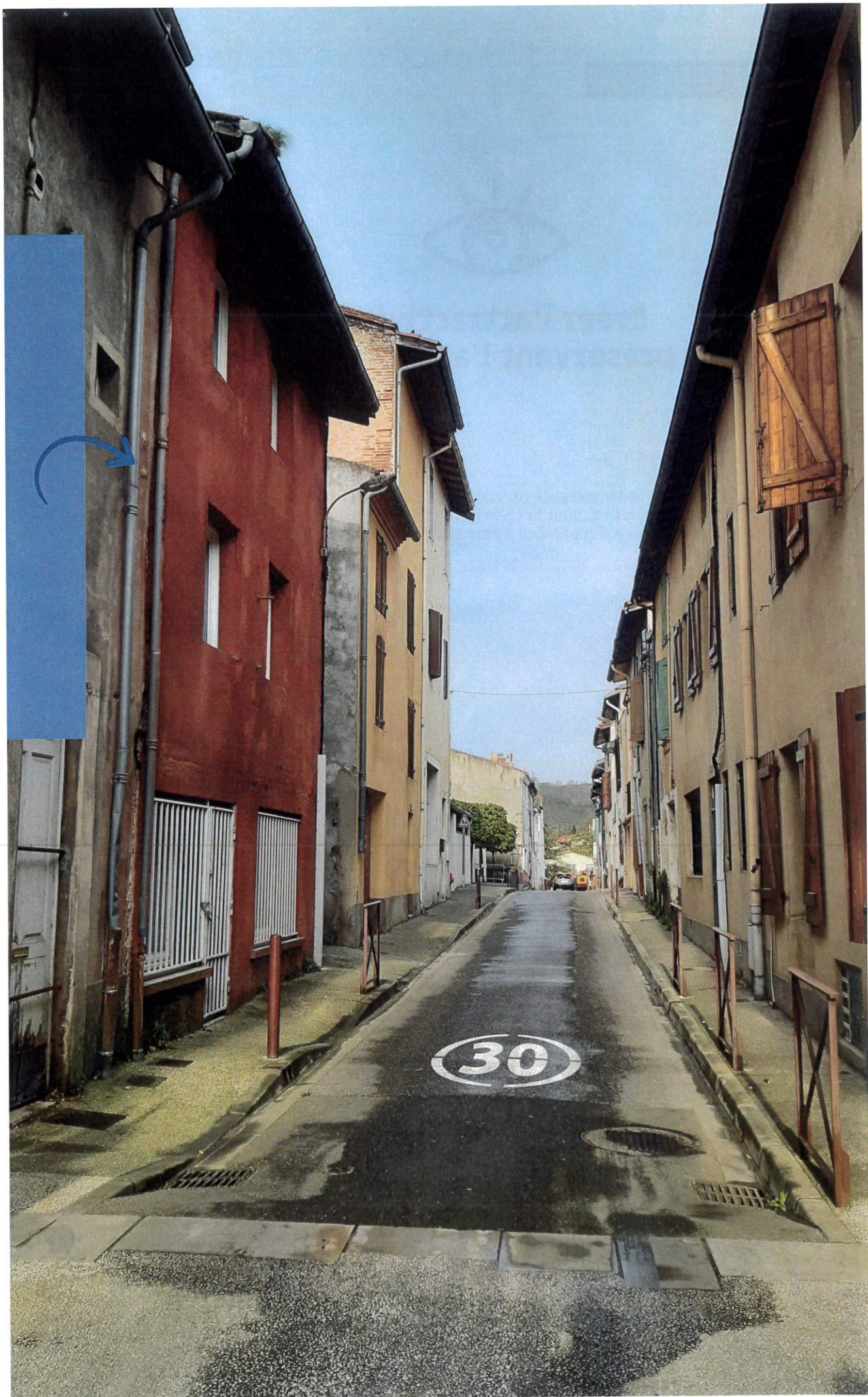
L'objectif du plan de relance étant de permettre de démarrer les travaux au plus tôt (et donc relancer les entreprises). Pour ce faire, l'îlot a été sectorisé en trois secteurs et l'année 2021 a permis d'amorcer toutes les étapes préalables au lancement des travaux en 2022 sur le secteur 1 (rue d'Emparis) et de gérer les autorisations d'urbanisme nécessaire (permis de démolir).

Sur le plan opérationnel, l'équipe en charge du projet a lancé des consultations en fin d'année 2021 afin de recruter une AMO spécialisée dans le réemploi et recyclage de matériaux issue de la déconstruction pour valoriser les travaux prévus sur le site et amorcer la création d'une boucle d'économie circulaire locale ainsi qu'un maître d'œuvre pour l'opération.

Une étude pour un Plan de circulation et de stationnement multimodal et de traitement des espaces publics à Mazères

La réalisation d'une étude liant à la fois Mobilités et Urbanisme / Paysagisme se veut une opportunité pour la réalisation d'aménagements futurs cohérents et de qualité.

Cette étude stratégique et pré-opérationnelle a pour objet l'élaboration et la définition du plan de circulation et de stationnement multimodal de la Ville en s'appuyant sur les études antérieures et en cours, complétée d'une analyse de données à construire par le prestataire pour mettre à jour le comportement des automobilistes et autres usagers de la voie publique. En complément, une charte d'aménagement et de gestion des espaces publics sera réalisée, visant renforcer l'usage de ces derniers, et assurer des aménagements qualitatifs et cohérents à l'échelle de la bastide. Le lancement de ce marché a été effectué en décembre 2021.





Créer l'attractivité en préservant l'authenticité



Le libellé exact de la compétence tourisme inscrit dans la loi NOTRe est :
« Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». Cette compétence
est ainsi devenue une compétence à part entière et obligatoire des EPCI depuis 2017.



Mais
aussi



Le Programme Intercommunal de Signalétique Touristique

Pour rappel, compte tenu de la loi portant engagement national pour l'environnement (ENE), la réglementation sur la publicité extérieure a été réformée : un certain nombre de pré-enseignes qui étaient sous le régime dérogatoire ne le sont plus depuis le 13 juillet 2015.

Désormais, seule la SIL (Signalétique d'Information Locale) pourra se substituer aux pré-enseignes, dites « dérogatoires », qui signalent hors et en agglomération, les activités particulièrement nécessaires aux personnes en déplacement. C'est le cas d'un certain nombre de pré-enseignes touristiques situées sur le territoire de la Communauté de communes Portes d'Ariège Pyrénées. Par conséquent, la volonté de la Communauté de communes, a été de mettre en œuvre un programme intercommunal de signalétique touristique permettant de répondre à cette nouvelle réglementation et de valoriser par ailleurs, les hébergements touristiques situés sur son territoire. Le montant global de cette opération est de 67 000 € inclue des subventions du CD09 (20 373,3 €) et de l'Etat - DETR (17 012€).

La tranche 2 de ce projet, pilotée par la CCPAP, s'inscrit en continuité de la première tranche mise en œuvre sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du Canton de Saverdun. Cette dernière comprend 18 hébergements touristiques, 1 restaurant et 1 activité de loisirs, pour 52 panneaux au total. Le travail de recensement des besoins auprès des hébergeurs avec visites sur site a été terminé en 2020, pour avis des services du CD09 début 2021 et pose des panneaux qui avait été programmée au printemps.

La troisième tranche de ce projet comprend 23 hébergements touristiques situés sur l'ex-Communauté de communes du Pays de Pamiers pour 47 panneaux au total. Ainsi, c'est l'Office de Tourisme des Portes d'Ariège Pyrénées qui pilote le recensement des besoins des hébergements prévus dans cette tranche. Cette dernière devait être réalisée en même temps que la deuxième, selon les mêmes modalités. A l'été 2021, le Conseil départemental a informé de la non-conformité des panneaux qui ne répondent plus à la charte départementale. En octobre 2021, les propositions de correctifs ont été adressés à la CCPAP et nécessitent un temps de travail dédié à prévoir par un recrutement spécifique en 2022.

L'entretien des sentiers de randonnée

L'entretien, la surveillance et le balisage des sentiers en cours d'inscription au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sur le territoire de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ont été réalisés par 9 techniciens. Les travaux engagés ont concerné le balisage (entretien et pose), l'entretien par tracteur sur secteur carrossable, l'élagage (épareuse lamier et par tronçonnage), l'utilisation du rotofil (pour l'entretien des chemins), la réalisation de passerelles et de petits travaux divers, la pose de mains courantes et l'utilisation de la mini-pelle.

Le tracé du GR®78 modifié

Suite à des difficultés d'usage entre randonneurs et éleveurs (chiens qui gardent les troupeaux) sur le GR®78, le Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestres (CDRP), Monsieur EMLINGER a proposé, avec l'aval du Conseil Départemental de l'Ariège et des communes concernées, de modifier le tracé du GR®78 sur une portion traversant Pamiers et Saint-Victor-Rouzaud. Cela s'est effectué courant 2021.

Financement des meublés de tourisme

La CCPAP a décidé de la mise en place d'un régime d'aide destiné aux projets d'investissement pour la création et la modernisation des meublés de tourisme, via un conventionnement avec le Département de l'Ariège. Sur l'année 2021, plusieurs projets de création et de modernisation d'hébergements touristiques ont été financés grâce à ce dispositif, en partenariat avec le CD09 :

- Attribution d'une aide à l'immobilier à ZERO NEUF CYCLING
- Projet de modernisation de l'hôtel Le Terminus à Pamiers
- L'extension et modernisation de l'Hôtel de France à Pamiers
- Délocalisation de l'activité du restaurant « Le Clos Saint Martin » sur la commune d'Arvigna

Une mise en œuvre progressive des politiques mobilités sur le territoire intercommunal et supra-communautaire

L'année 2021 a permis d'engager les fondations d'une politique « mobilités » intercommunale malgré le choix communautaire par délibération du 25 mars 2021 de ne pas prendre la compétence dite « AOM » (Autorité Organisatrice des Mobilités), laissant ainsi la Région Occitanie la gestion des mobilités en tant qu'AOM locale sur le territoire de la CCPAP. Ainsi, devant le manque de visibilité réglementaire, financière et opérationnelle, les EPCI membres du Syndicat de SCoT ont en effet préféré retenir un scénario temporisé de montée en compétence dont les contours et la temporalité ne sont pas encore connus.



Sauvegarder la biodiversité et contribuer au respect de l'environnement

La CCPAP développe à l'échelle du territoire une ambitieuse politique environnementale, structurée autour de la biodiversité, de l'eau et de la transition énergétique. Les Portes d'Ariège possèdent une grande diversité de milieux naturels et de paysages. Ce patrimoine commun, abrite une richesse faunistique et floristique importante qu'il est indispensable de préserver sous peine de voir des espèces disparaître.

22

Approbation du Plan Vélo Vallée de l'Ariège

En date du 16 décembre 2021, les élu(e)s communautaires ont approuvé par voie de délibération le Plan Vélo Vallée de l'Ariège ainsi que le plan prévisionnel d'investissement. Dans ce cadre, Le Plan Vélo SCoT de la Vallée de l'Ariège a pour objectif de développer la mobilité à vélo pour les déplacements du quotidien et permettre une alternative efficace à l'usage de la voiture. Ce plan prévoit donc la détermination d'itinéraires structurants avec des potentiels importants de report vers le vélo.

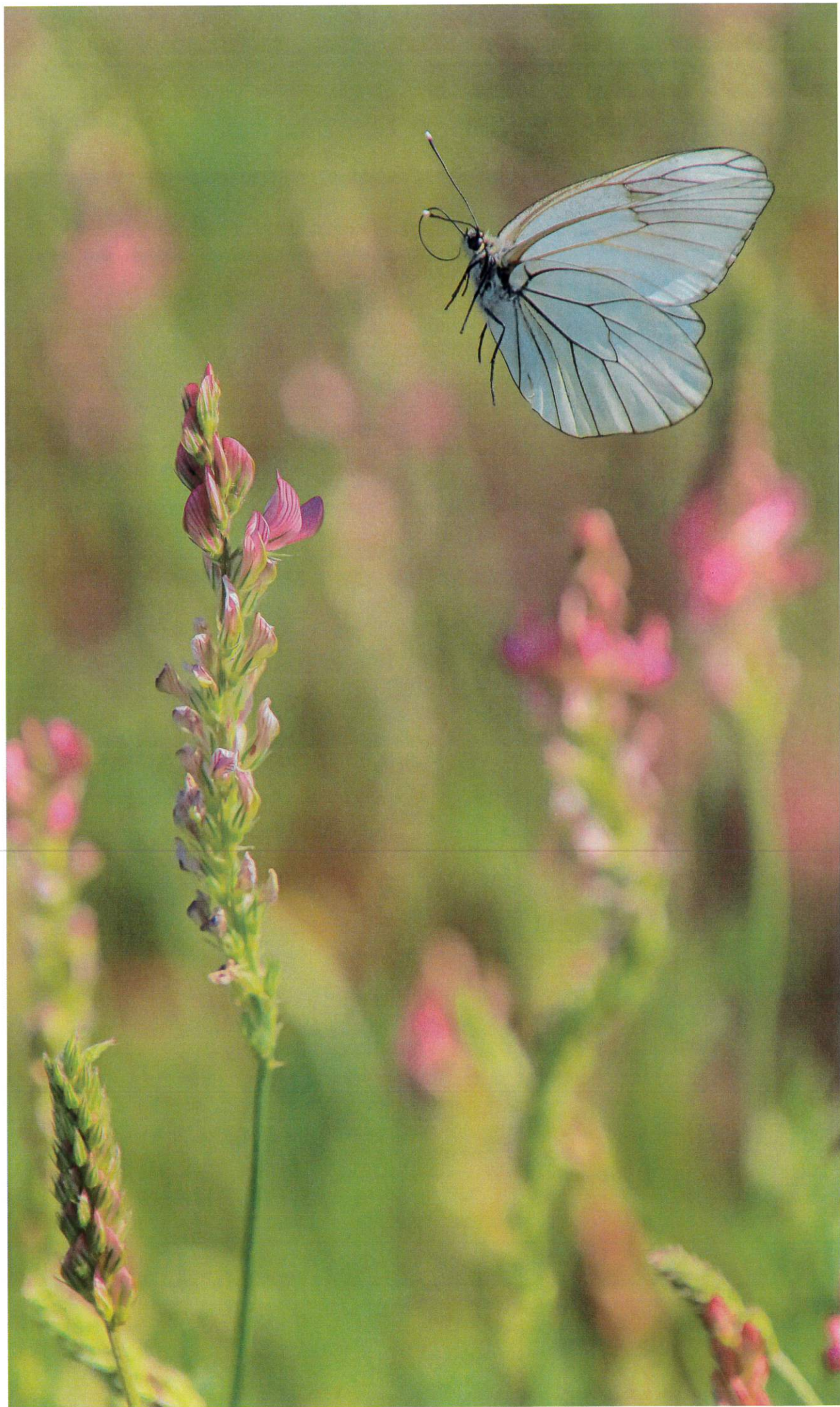
Sur le premier trimestre 2021, des ateliers notamment à destination des gestionnaires de voiries, se sont déroulés dans le but de les mobiliser. Des Comités techniques et de pilotages relatifs à la stratégie du Plan se sont succédés respectivement en juillet 2021.

Ces derniers ont permis de valider la stratégie en matières « d'itinéraires vélo », de « stationnements vélo » et de « services vélos ». Afin de définir la programmation opérationnelle des itinéraires à aménager, un dernier atelier en date du 18 octobre 2021 s'est déroulé au sein de la CCPAP visant la traduction opérationnelle et financière (PPI) du Plan Vélo Vallée de l'Ariège dans une logique de priorisation des itinéraires cyclables à aménager.

Création d'une aire de covoiturage en bordure de la ZA de Gabrielat à Pamiers – échangeur A66

Un partenariat avec Vinci Autoroute s'est engagé en septembre 2021 visant la création d'une aire de covoiturage à proximité immédiate de l'échangeur de Pamiers, sur l'autoroute A66 et en bordure de la ZA de Gabrielat, d'intérêt Régional. Par sa localisation et les besoins identifiés, ce projet répond aux grands principes de déplacements déclinés sur notre territoire et s'inscrit en parfaite cohérence avec nos objectifs stratégiques en matière de « mobilités » et de « transition écologique et énergétique ». Il s'agit en effet de développer des alternatives à l'autosolisme dans une logique d'intermodalité en pensant des aménagements durables et écoresponsables.

Ce partenariat se justifie par la réalisation et la prise en charge financière d'une partie des travaux par les ASF (« équipements de base du Programme d'Investissement Autoroutier »). En contrepartie, la mise à disposition du foncier, l'exploitation et l'entretien du futur équipements et le financement des options souhaités sont à la charge de la Communauté de communes. Dans ce cadre, une maîtrise d'ouvrage déléguée à Vinci Autoroute est visée.





La candidature de la CCPAP à l'appel à projet Atlas de la biodiversité Communale de l'OFB

A travers sa labélisation « Territoire Engagé pour la Nature », la CCPAP s'engage à mener trois actions en faveur de la biodiversité dont la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale, qui consiste à répertorier la biodiversité présente sur une partie de territoire, par le biais d'inventaires naturalistes et/ou participatifs.

Pour cela, la CCPAP a travaillé en collaboration avec l'ANA-Conservatoire d'espaces naturels et Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) de l'Ariège ainsi qu'avec le Syndicat Mixte de ScoT afin d'aboutir au dépôt de la candidature CCPAP à l'appel à projet ABC auprès de l'OFB au début de l'année 2021.

La CCPAP a été lauréate de l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour réaliser un ABC biodiversité avec un financement de l'OFB à hauteur de 80% du montant total du projet. Une convention a été signée le 30 juillet 2021 entre la CCPAP et l'OFB. L'étude sera réalisée par l'ANA-Conservatoire des Espaces Naturels de l'Ariège.

Dans le cadre de cet ABC, deux volets principaux sont visés aux travers de quatre actions générales :

• Volet 1 : Amélioration des connaissances faune et flore

Action 1 : Améliorer les connaissances sur les cortèges d'espèces présents dans les biotopes de plaine et coteaux agricoles peu étudiés à ce jour. Elle permettra d'apporter des informations sur les espèces présentes en plaine et coteaux agricoles et d'évaluer la potentielle différence de biotope et biocénose entre les milieux étudiés.

Action 2 : Améliorer les connaissances de l'impact de la pollution lumineuse sur les chauve-souris et insectes utilisant les corridors écologiques à proximité de milieux agricoles (ex : haie éclairée). Cette action apportera des éléments nouveaux sur les éventuels impacts de la pollution lumineuse sur les milieux naturels péri-urbains au travers d'inventaires des chauve-souris notamment. Les données seront ensuite valorisées à l'aide d'une synthèse cartographique des enjeux de biodiversité du territoire étudié ainsi qu'une cartographie des occupations du sol.

• Volet 2 : Valorisation et sensibilisation des acteurs locaux et du grand public

Action 3 : Intégrer la population au projet, lui faire découvrir le territoire sous un autre regard, favoriser la prise de conscience de la richesse en matière de biodiversité qui l'entoure et sa vulnérabilité, au travers d'inventaires participatifs et d'animations/festival, etc. Elle permettra d'agir avec les communes membres, la population locale afin de les fédérer autour d'un projet scientifique et participatif permettant d'œuvrer pour la prise en compte de la biodiversité dans les différents domaines de compétences communales et intercommunales.

Action 4 : Former, sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire (employés communaux, socio-professionnels dont les agriculteurs, techniciens, élus) aux percevoir les enjeux liés à la biodiversité présente ou potentiellement présente sur le territoire. Les animations seront réalisées en présentiel et visioconférence. En continuité de l'objectif recherché dans le cadre du projet éducatif sur les pollinisateurs, proposé par la CCPAP, cette action contribuera à la sensibilisation d'un large public aux questions liées à la biodiversité et notamment aux espèces présentes utilisant les trames jaune et sombre.

Un projet éducatif environnemental à destination des écoles primaires du territoire de la CCPAP

La commission Environnement et transition écologique de la CCPAP a travaillé en 2021 sur un projet éducatif « un enfant, une graine, une fleur » à destination des écoles primaires du territoire afin de proposer aux équipes enseignantes des différentes écoles du territoire une action sur la thématique de l'environnement.

Chaque enfant d'école primaire sera doté d'une graine de cosmos qui sera le support d'une séquence pédagogique sur la thématique du vivant (évolutions de la fleur, utilisation de la fleur, pollinisation, ressource en eau etc.), en lien avec le service environnement du rectorat de l'académie de Toulouse. L'achat de graines, de pots biodégradables et de terreau pour 3 200 enfants du territoire sera à la charge financière de la CCPAP, pour un montant total de 500€.

Ce projet s'intègre dans la dynamique de valorisation et de sensibilisation lancée par la CCPAP à travers le dépôt de sa candidature à l'appel à projet 2021 Atlas de la Biodiversité communale auprès de l'Office Français de la biodiversité, dont la thématique principale repose sur les insectes pollinisateurs. Aussi, les associations locales du territoire seront amenées à intervenir pour la valorisation de ce projet dans sa phase de restitution, lors d'une journée festive (musique, chant, théâtre etc.) organisée en 2022 avec les enfants et les enseignants du territoire ayant participé à cette action.



Le programme de plantation de haies champêtres et de ripisylves

La CCPAP a délégué sa maîtrise d'ouvrage des plantations de haies à l'association départementale des Haies Ariégeoises. En 2021, la subvention octroyée à l'association Haies Ariégeoises pour la campagne de plantation 2021-2022 s'est élevée à 37 206,64€ pour 6716 ml plantés. L'aide soutient 21 projets, dont 4 projets communaux, 16 projets d'agriculteurs et 1 projet de particulier (EMMAUS).



Permettre le développement de l'économie et de l'emploi



Sur cette année encore marquée par le contexte sanitaire sur le volet économique, la collectivité a continué à suivre et accompagner les entreprises de son territoire. Elle a en outre participé financièrement au soutien de son tissu économique et a informé les entreprises des différents dispositifs d'aides.

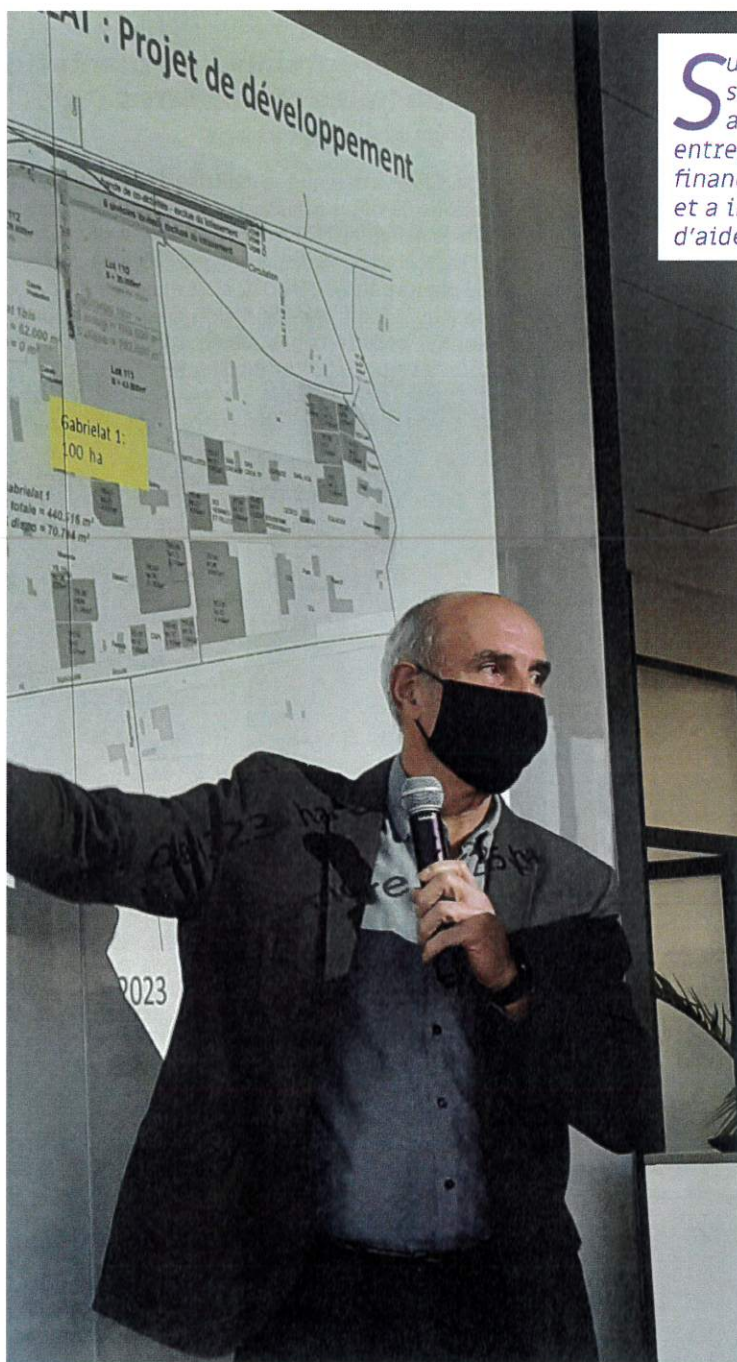


Economie résidentielle, une enquête sur l'enjeu des tiers-lieux sur le territoire

Pour pallier l'isolement et dynamiser les territoires, des tiers-lieux sont créés depuis des années par des initiatives variées et ce afin de développer le « faire ensemble » et retisser des liens. Ces lieux sont des acteurs centraux de la vie des territoires. Leurs activités, plus larges que le coworking, contribuent au développement économique, à l'activation des ressources locales et au lien social. Par définition, les tiers-lieux sont des espaces physiques collaboratifs : coworking, campus connecté, atelier partagé, fablab, maison de services au public, etc. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire. Chaque lieu possède sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement et sa communauté.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a impacté les modes de travail et d'hébergement d'une partie de la population française. Ainsi, la ruralité a bénéficié d'un intérêt accru afin de répondre aux nouvelles prérogatives des citoyens. Par sa localisation, la CCPAP a fait le choix en 2021 d'exploiter cette opportunité dans le cadre de son développement résidentiel. Ainsi, en collaboration avec l'Agence Ariège Attractivité, le service économique a lancé une enquête afin de recenser les tiers-lieux sur le territoire, cette enquête était à destination des 35 communes.

Les résultats ont pu identifier 2 projets de tiers-lieux sur le territoire (Pamiers et Saverdun).

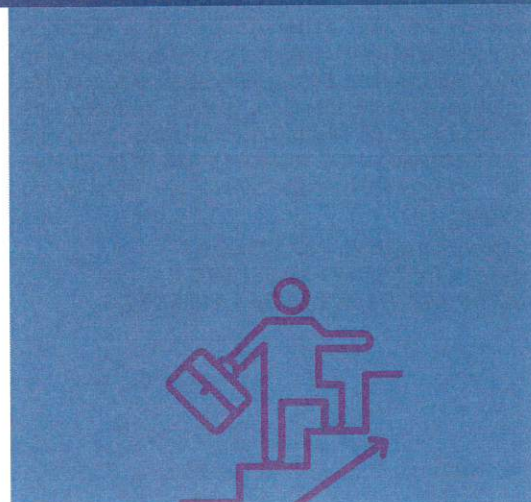




Une attractivité économique qui allie disponibilité foncière et stratégie d'accueil

Durant l'année 2021, 13 entreprises se sont vues attribuer un terrain, sur les zones d'activités de GABRIELAT, BONZOM, PIGNES et la Zone du PIC.

Entreprises	ZAE	Activité	Création emplois	Montant HT de la vente*
LE CASTI Restaurant	GABRIELAT	Commercial	25	102 080 €
SEVEN Station BioGNV	GABRIELAT	Service	0	29 175 €
LE COMPTOIR DES TENDANCES Plateforme logistique	BONZOM	Logistique	5	80 000 €
SAMV Façonnage et trans- formation du verre plat	GABRIELAT	Industrie	10	175 050 €
SUD CLAVIERS Commerce de détail de matériels audio et vidéo	GABRIELAT	Commercial	2	103 360 €
TRANSPORTS SUBRA Logistique	GABRIELAT	Logistique	15	144 555 €
AMOUR D'AIL Agroalimentaire	GABRIELAT	Artisanat	2	89 505 €
SORAR Artisanat	GABRIELAT	Industrie	10	89 775 €
ECO WASH Station lavage	PIGNES	Service	2	42 684 €
ARIEGE SOUFFLAGE Entreprise du bâtiment	GABRIELAT	Artisanat	4	161 520 €
ARIEGE AMUSEMENTS Artisanat	GABRIELAT	Artisanat	4	29 085 €
AGENCE PÔLE EMPLOI	GABRIELAT BONZOM	Service	0	56 400 €
Total			79	1 233 521 €



L'aide à l'immobiliers d'entreprise, outil de soutien à l'implantation et au développement des entreprises du territoire

L'aide à l'immobiliers d'entreprise vise à favoriser l'installation, le maintien, le développement d'entreprises sur le territoire de la Communauté de communes en octroyant une aide financière à la création, l'acquisition ou l'extension de locaux à usage industriel, artisanal ou logistique.

Durant l'année 2021, 6 dossiers ont bénéficié de l'aide à l'immobiliers d'entreprises :

La SARL COMMENGES ET FILS,

sollicite une subvention auprès de la collectivité afin de financer l'extension de son bâtiment situé sur la Zone d'activités de Pic à Pamiers.

Cette entreprise spécialisée dans la fabrication de charcuterie issue de porcs nés et élevés en Occitanie, connaît un important développement qui nécessite l'agrandissement des diverses surfaces en lien avec l'activité (production, conditionnement et logistique). Ce projet immobilier permettra la construction de 500 m² supplémentaires. Sur une période de 3 ans, les dirigeants de la SARL ambitionnent la création de 5 emplois supplémentaires et une augmentation du chiffre d'affaires de près de 40 %.

Montant : subvention globale > 72 589,00 € /
région > 50 812,00 € / CD09 > 10 888,50 € /
CCPAP > 10 888,50 € / Ville > 5 444,25 €

La SAS FORGES de NIAUX,

dirigée par Laurent PINEDA, est spécialisée dans la fabrication de disques agricoles en acier destinés au travail du sol.

Dans le cadre de son projet « Forger l'avenir », l'entreprise projette la construction d'un site industriel sur le lot 110 de la zone d'activités économiques Gabrielat (Pamiers). Cette usine 4.0, d'environ 8 000 m² de surface, sera composée de bureaux et d'un atelier de production. La société compte environ 110 salariés.

Montant : subvention globale > 487 664,00 € /
région > 341 364,00 € / CD09 > 73 150,00 € /
CCPAP > 73 150,00 € / Ville > 0 €

La SASU GARDNER AEROSPACE MAZERES,

qui fait partie du groupe GARDNER AEROSPACE, est spécialisée dans la production de pièces élémentaires et ensembles destinés à l'industrie aéronautique.

Dans le cadre de son plan de développement « Ambition 2022 », l'entreprise a entamé un processus de modernisation de l'outil industriel existant, de diversification des activités et d'augmentation de la performance globale (réduction de l'impact environnemental de l'activité économique). Le projet immobilier est l'extension d'une surface de 420 m² de l'atelier logistique, des travaux d'électricité ainsi que d'isolation du bâtiment existant.

Montant : subvention globale > 37 143,00 € /
région > 0 € / CD09 > 18 571,50 € /
CCPAP > 18 571,50 € / Ville > 9 285,75 €

SCI ROUSSEU (SARL ROUSSEU) :

Monsieur ROUSSEU sollicite une subvention auprès de la collectivité afin de financer l'acquisition d'un bâtiment situé au 2 rue des commerces 09 100 Les Pujols.

Le local accueillera la SAS ROUSSEU GUILLAUME, pour une activité de boulangerie-pâtisserie. Il est prévu la création d'un poste de vendeuse. Monsieur ROUSSEU rachète le fonds de commerce de l'unique boulangerie de la commune des PUJOLS.

Montant : subvention globale > 19 791,00 € /
Région > - € / CD09 > 9 895,50 € /
CCPAP > 9 895,50 € / Ville > 4 947,75 €

La SARL SOCIETE ARIEGEOISE DE MIROITERIE ET VITRERIE (SAMV),

dirigée par Monsieur Vincent RABAUD est une entreprise spécialisée dans la découpe de verre sur mesure et la fabrication de vitrages isolants à destination des professionnels de la menuiserie aluminium et PVC et du bâtiment en général.

Le projet de développement de l'entreprise consiste en la création d'un bâtiment. Ce dernier correspond à une évolution logique dans la projection de la société. En effet, la surface d'exploitation passera de 1 200 m² à 2 797 m² engendrant une meilleure configuration et organisation des espaces de travail pour une plus grande fluidité du cycle de production. Il est aussi prévu un espace de stockage plus important et des bureaux.

Montant : subvention globale > 391 740,42 € /
Région > 274 218,30 € / CD09 > 58 761,06 € /
CCPAP > 58 761,06 € / Ville > 0 €

L'entreprise SOMEFOR RESSOURCES

est spécialisée dans la fabrication, transformation et négoce de pigments comme colorant dans les enrobés routiers et autres matériaux de construction.

L'entreprise projette un développement de son activité via une opération de croissance externe, lui permettant la conquête de nouveaux clients. Le projet consiste en l'installation sur Gabrielat à Pamiers. Le bâtiment prévu est d'une surface de 6 422 m² comprenant un espace de stockage, un atelier de fabrication et des bureaux. Il est prévu la création de 19 emplois.

Montant : subvention globale > 135 621,02 € /
Région > 0 € / CD09 > 67 810,51 € /
CCPAP > 67 810,51 € / Ville > 0 €

La convention de revitalisation GARDNER AEROSPACE MAZERES

Suite à la crise sanitaire du Covid-19, la société GARDNER AEROSPACE a dû notifier à la DIRECCTE OCCITANIE le 3 septembre 2020, un accord de ruptures conventionnelles collectives pouvant avoir pour effet la suppression jusqu'à 20 emplois sur le site de Mazères. Ce projet de restructuration a conduit à la rupture de 16 contrats de travail effectifs parmi lesquels, 6 avaient des projets sérieux de reconversion professionnelle sur le territoire.

Dans ce contexte, l'Etat et l'entreprise ont décidé de conclure une convention de revitalisation sur le territoire avec une contribution de l'entreprise à hauteur de 31 000€ (2 fois le SMIC mensuel brut par emploi supprimé). La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées a été désignée en juin 2021 pour mener le rôle d'animation, de gestion administrative et financière de ce pilotage.

Issue de la loi du 18 janvier 2005, l'obligation de revitalisation instaure en effet une responsabilité sociale des grandes entreprises vis-à-vis des territoires où elles sont implantées. Les entreprises de 1000 salariés et plus (ou appartenant à un groupe de 1000 salariés et plus) qui procèdent à des licenciements collectifs pour motif économique affectant, par leur ampleur, l'équilibre du bassin d'emploi concerné, ont l'obligation de contribuer à la création d'activités et au développement de l'emploi afin d'atténuer les effets territoriaux de leur projet de restructuration.

Face aux conséquences de la crise, l'entreprise avait dû réaliser un accord de ruptures conventionnelles qui avait incité l'Etat à mettre en place un projet de restructuration favorable à l'emploi local en accord avec l'entreprise, coordonné sous l'expertise de la CCPAP.



L'extension de la ZAE de BONZOM

Dans l'objectif d'installation du porteur de projet SCI UNLIMITED, une nouvelle extension est en cours de conception sur cette ZAE.

L'extension de la ZAE de GABRIELAT

L'année 2021 a été consacrée à la réalisation de la liaison avenue de Gabrielat/route de Trémège, et de l'aménagement des lots 111 avec un prolongement de la rue du Crieu.

En anticipation de la tranche III, un réseau eaux usées gravitaire a été réalisé depuis les lots 111 jusqu'au poste de relevage fourni et installé par le SMDEA situé à proximité du futur rond-point en projet de déviation de Salvayre par la RD 820. Le collecteur principal est prévu également pour recevoir les éventuels effluents du hameau de Trémège. Le chantier a débuté en novembre 2020 et a été réceptionné en juin 2021.

L'année 2021 a permis de mettre en oeuvre les études préalables à l'extension de la zone d'activités ainsi qu'à la définition du projet d'aménagement.



Eveiller la connaissance et contribuer à la protection du patrimoine

Les collectivités territoriales ont un poids important dans le financement des acteurs et projets culturels.
Il s'agit d'une compétence partagée, ce qui signifie que tous les niveaux de collectivités peuvent intervenir dont la CCPAP à part entière notamment en ce qui concerne la lecture publique.



Archives de la Communauté de communes

Les archives des deux anciennes Communautés de communes du territoire nécessitaient de réaliser un bilan et revoir le classement avant le déplacement de l'ensemble dans le nouveau siège. En parallèle, il fallait définir une politique archivistique pour les nouvelles archives de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées. Une archiviste du Centre de gestion est venue en 2021 participer au retraitement des archives sur le site de Saverdun et sur le site de Pamiers. Un récolement et un classement ont été réalisés. Un plan de conservation a été mis en place pour la gestion à venir.

L'inventaire du patrimoine culturel

Depuis 2004, la Communauté de communes mène un inventaire de son patrimoine culturel afin de l'étudier, le connaître et proposer des projets mobilier et immobilier de valorisation. Chaque année, un programme d'étude est défini avec le Service Connaissance du Patrimoine de la région Occitanie, partenaire de ce projet.

En 2021, l'inventaire s'est poursuivi sur le territoire avec l'amorce d'un inventaire topographique réalisé à la parcelle sur Saverdun et Mazères parallèlement. Ponctuellement, sur l'ensemble du territoire, des notices sont dressées à l'occasion de travaux menés dans le cadre de l'OPAH-RU et du PIG. Toutes les notices, une fois achevées, sont versées sur le portail patrimoine de la Région où elles sont librement consultables. Des liens sont également créés à partir du site internet de la Communauté de communes pour renvoyer sur les monuments principaux.

Pour ce travail d'inventaire, le Conseil Régional verse une subvention de fonctionnement de 8 000 €. A noter que l'inventaire s'associe aux opérations de renouvellement urbain et des opérations façades.

La politique artistique

En 2021, huit associations ont été soutenues afin qu'elle puisse mener à bien leur projet.

ASSOCIATIONS	COMMUNES	SUBVENTIONS
Camp du Vernet	Le Vernet	1 000
Cercle occitan	Pamiers	500
LES APPAMÉENNES DU LIVRE	Pamiers	1 000
Les Mille tiroirs	Pamiers	1 000
Association musicale PAP	Saverdun/Mazères	42 000
Chat noir	Saverdun	1 000
Chat bleu	Saverdun	1 000
Padènes Cie	Montaut	3 000
Total		50 500

LE BIBLIPOLE

En vue du transfert de l'ensemble des budgets d'acquisitions documentaires adulte et jeunesse dès janvier 2022, des réunions de concertation entre les différentes médiathèques professionnelles ont été organisées en 2021 pour mettre en place une charte documentaire. Cette charte a pour but de fixer les principes généraux de la politique d'acquisition et de gestion des collections du Bibliopôle.

Elle a été votée au Conseil communautaire du 06 décembre 2021.

La médiation jeunesse

En 2021, les jeunes (0-18 ans) représentent 34% de l'ensemble des adhérents. Dans le détail, la tranche d'âge la plus représentée est la 7-12 ans. La baisse d'adhésion s'amorce avec les 13-18 ans. La tranche 19-25 ans est quasiment absente.

C'est pourquoi, la prise en compte de ce public jeune est au cœur des préoccupations du Bibliopôle depuis sa mise en place par la CCPAP. Une médiatrice jeunesse est dédiée à l'animation de la politique jeunesse et à la gestion du fonds documentaire dédié. La médiatrice jeunesse réalise des accueils de classes dans les médiathèques ou se rend dans les établissements.

De même pour les structures Petite Enfance. Elle est également une ressource pour les enseignants qui souhaitent développer un projet autour de la lecture ou constituer une sélection d'ouvrages. Au total, 68 accueils de classes ont été réalisés spécifiquement par la CCPAP et 516 par les 8 médiathèques municipales.

Les Incorruptibles

Pour la onzième année consécutive, le Bibliopôle a accompagné des classes participant au Prix des Incorruptibles. Le spectacle de la compagnie "Les Anachroniques" créé autour des livres de la sélection n'a pas pu avoir lieu en 2021. Il sera reporté en 2022.

L'appel à projet DRAC

Le Bibliopôle a répondu à un appel à projet émanant de la DRAC Occitanie visant à repenser l'accueil des publics jeunes. Le projet retenu repose sur un partenariat entre plusieurs acteurs et la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :

- Une classe de CM2 de l'école primaire Lestang.
- L'association "Caméra au poing", spécialisée dans la production audiovisuelle auprès du public scolaire.
- La radio associative Oxygène FM.

Les élèves ont fait des choix de lectures et se sont livrés à des jeux de critique littéraire qui auront vocation à être enregistrés sous forme de podcasts. La classe, encadrée d'une part par les bibliothécaires, sera d'autre part accompagnée et filmée par une association.

L'ensemble du projet a donné lieu à la réalisation d'un court film documentaire en 2021 visant à rendre compte de la lecture des ouvrages par les enfants, de leur rapport personnel à la lecture et de leur vision de la médiathèque. Les élèves sont devenus acteurs d'un projet collectif. Les échanges autour des livres et de la lecture leur ont permis de devenir des lecteurs autonomes dans leurs recherches au sein de la bibliothèque et décomplexés dans leur rapport au livre. Le choix des livres, totalement libre, les a autorisés à explorer différents types de documents et à cerner leurs goûts et préférences pour associer les supports de lecture à un moment de plaisir et de découverte. La restitution du court-métrage a eu lieu à la médiathèque de Pamiers le 5 juillet 2021 pour les familles, en dehors du temps scolaire.

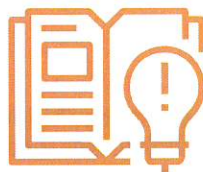
Nounoumeli : le prix des assistantes maternelles

L'année 2021 a permis la 3e édition de ce prix littéraire Petite Enfance à destination des assistantes maternelles libérales qui fréquentent les RPE. En juillet 2021, le vote a été organisé afin d'élire le livre préféré et permettre la découverte de l'ensemble des objets fabriqués tout au long de l'année. Au total, 48 assistantes maternelles ont participé à la confection des objets dans le cadre d'ateliers et 139 ont élu « Regarde dans la nuit » de E. Hayashi.



Programmation culturelle Jeunesse

En 2021, la reprise des animations et spectacles a été encore chaotique. De nombreuses annulations ont été à déplorer du fait de la crise sanitaire. Cependant, le Bibliopôle a pu accueillir trois ateliers de création et de yoga (Les Pujols, Montaut), deux spectacles autour du cirque (Les Pujols, Saint-Amadou), deux représentations théâtrales (Mazères, Saint-Jean-du-Falga), un spectacle de marionnettes et musique (Pamiers), un concert (Saverdun). Dans le cadre de la programmation culturelle de la Bibliothèque Départementale de l'Ariège, le Bibliopôle a accueilli également 4 représentations financées par le Conseil départemental.



Adapter l'organisation interne et optimiser le savoir-faire

« La Direction des Ressources humaines a pour mission de faire en sorte que la CCPAP dispose du personnel nécessaire à son fonctionnement et que celui-ci exerce de son mieux pour améliorer la qualité de service rendu, tout en s'épanouissant. »

L'application des 1607h

En juin 2021, le Conseil communautaire après avis du Comité technique, a approuvé la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents de la CCPAP pour la mise en place des 1607h afin de se conformer à la législation en vigueur.

Mise en oeuvre des lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de l'établissement sur différents items :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences).
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents et elles ont été adoptées fin janvier 2021 pour une mise en œuvre à compter du 1er février 2021.

Modification du mode d'attribution du RIFSEEP

Le RIFSEEP a été adopté en décembre 2020. En 2021, le Conseil communautaire a voté plusieurs évolutions, la plus importante étant celle-ci : des agents intégrant notre établissement par une prise de compétence nouvelle ou de la mise en place d'un service commun, dans le cadre de la continuité de l'activité, peuvent bénéficier du RIFSEEP dès leur transfert quel que soit leur statut (contractuel ou titulaire).

Instauration du forfait mobilités durables

Le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique
- soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage

Le montant du forfait mobilités durables est ainsi de 200 € par an exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.

Instauration de l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés

Les nécessités de service du refuge/fourrière impose aux agents une présence quotidienne auprès des animaux y compris les dimanches et jours fériés. Ils peuvent donc percevoir, par heure de travail effectif, une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés. Cette indemnité s'applique désormais aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public employés à temps complet, partiel ou non complet.



moderniser l'action publique et mieux communiquer

« La stratégie de communication découle de la stratégie politique. Dès lors, la communication institutionnelle regroupe l'ensemble des actions de communication qui visent à promouvoir l'image de la collectivité. Elle permet de la rendre ses actions lisibles, de valoriser ses atouts et de promouvoir tout le dynamisme qu'elle regorge. »

Une nouvelle charte graphique

L'identité visuelle de la Communauté de communes souffre d'un déficit d'image, tant en interne qu'en externe. Elle est pourtant un facteur clef d'adhésion et témoigne de sa vitalité au milieu d'autres entités publiques comme privées.

Les récents ateliers du Projet de territoire (auxquels l'ensemble des élus participent depuis mai dernier) ont permis de mettre en exergue ce besoin de modernisation afin de créer un levier d'attractivité vers l'ensemble des publics cibles de la collectivité : les familles, les touristes, les porteurs de projets et entrepreneurs, les embauches tout secteur confondus...

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées s'est ainsi engagée dans une refonte de son identité graphique aux côtés de prestataires en communication. Dès le mois de février, un choix de nouveau logotype a été orchestré en vue d'un vote collégial à l'été par les agents et les élus de la CCPAP. La déclinaison de la charte graphique s'est opérée dans la foulée pour être opérationnelle dans sa large partie en octobre 2021. Il s'agit ici d'un vrai choix stratégique : celui de se doter de supports de communication plus modernes pour permettre une information optimisée des actualités de la CCPAP.



33

Un nouveau site internet en préparation

Le site de la CCPAP avait été construit sur la base d'un site gratuit dont les statistiques actuels de fréquentation sont très bas. Aucune collectivité de la taille de la CCPAP n'a ce type de support et qui plus est, est hébergé à l'étranger (Israël).

La précaution des données mêmes étant en cause, la CCPAP s'est engagée dans une refonte totale de son internet en vue de rétablir une sécurité optimale des informations, de moderniser son ergonomie, de mieux l'actualiser, de valoriser les contenus existants en les hiérarchisant et en valorisant les diverses contributions. Le travail préparatoire rédactionnel a débuté en mars 2021 et s'est prolongé jusqu'à la fin de l'année pour une mise en ligne officielle tout début 2022.

L'adaptation de l'ensemble des supports existants

L'ensemble des supports existants a bénéficié d'un nettoyage de charte graphique en vue d'être disponible progressivement, au rythme des publications éditées ou des événements nécessaires.

De nouveaux outils utiles de visibilité

La CCPAP a profité de cette nouvelle identité pour également se doter de supports de communication utiles pour ses participations à des réunions ou des salons. Aussi une série de kakémonos a été créée à cet effet.

La CCPAP plus présente sur les réseaux sociaux

L'animation de la page Facebook de la CCPAP a été renforcée tout au long de l'année. Elle a connu une très forte progression en 2021. Aussi, 250 posts publiés en 2020 / 315 publiés en 2021. Ce qui a entraîné une meilleure couverture et un nombre de visites en augmentation. Les mentions « j'aime la page » ont ainsi largement progressé de 357 à 528, augmentation de +171.



Renforcer la stratégie budgétaire et financière



Le service financier gère la préparation et l'exécution des 8 budgets de la Communauté de communes. Le budget général retrace les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité pour toutes ses compétences, sauf pour les opérations d'aménagement, suivies dans des budgets annexes.

En 2021, les dépenses de la Communauté de communes se sont élevées à 25 898 505,83 €. Les dépenses de fonctionnement ont atteint 21 667 386,23 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 231 119,60€ auxquels s'ajoutent 3 349 679,72 € de restes à réaliser.

34

> Zoom sur ... les budgets annexes

Les budgets annexes retracent les opérations d'aménagement et de commercialisation des 5 zones d'activités économiques principales. Le budget annexe Perception retrace les opérations de location de la Trésorerie de Saverdun (bâtiment intercommunal) à la Direction Générale des Finances Publiques. Le budget annexe Torrell retrace les opérations de location-vente d'un atelier-relais à l'entreprise Torrell à Saverdun. Les dernières écritures ont été passées au cours de l'exercice 2021.

Le suivi de ces différents budgets a représenté l'activité suivante pour le service :

- **3351 mandats et 1573 titres** sur le BUDGET PRINCIPAL
- **78 mandats et 22 titres** sur le budget GABRIELAT
- **5 mandats et 6 titres** sur le budget PIGNES
- **10 mandats et 17 titres** sur le budget TRESORERIE
- **0 mandat et 2 titres** sur le budget TORRELL
- **1 mandats et 3 titres** sur le budget CHANDELET
- **9 mandats et 6 titres** sur le budget GARAOUTOU
- **26 mandats et 10 titres** sur le budget BONZOM

SOIT AU TOTAL 3480 mandats et 1639 titres.



chiffres clefs

BUDGET 2021

5,75%

Taxe foncier bâti

25,42%

Taxe foncier non bâti

10,78%

Cotisation foncière des entreprises

42,02%

Fiscalité professionnelle de zone

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES :

14,31%

Ancienne CC Pays de Pamiers

15,92%

Ancienne CC Canton de Saverdun

BUDGETS 2020

Fonctionnement : 22 656 446,08 €

Investissement : 7 675 550,80 €

Budget prévisionnel

annexe GABRIELAT :

- Fonctionnement : 10 554 900,35 €

- Investissement : 9 402 072,11 €

Budget prévisionnel

annexe LES PIGNES :

- Fonctionnement : 1 554 998,13 €

- Investissement : 1 516 716,80 €

Budget prévisionnel

annexe CHANDELET :

- Fonctionnement : 210 635,48 €

- Investissement : 192 337,97 €

Budget prévisionnel

annexe BONZOM :

- Fonctionnement : 648 975,93 €

- Investissement : 668 996,45 €

Budget prévisionnel

annexe GARAOUTOU :

- Fonctionnement : 78 817,19 €

- Investissement : 67 454,96 €

Budget prévisionnel

annexe PERCEPTION :

- Fonctionnement : 25 539,52 €

- Investissement : 28 407,17 €

Budget prévisionnel

annexe TORRELL :

- Fonctionnement : 0 €

- Investissement : 1 €

Création d'un service commun de commande publique

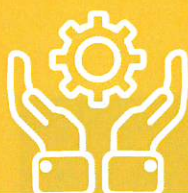
En novembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de création d'un service commun dédié à la commande publique, dont la vocation est d'accompagner les communes membres qui souhaitent y adhérer dans l'élaboration et la conduite de leurs procédures de marchés publics. Les attentes des communes étant notamment fortes en matière de conseil juridique, d'assistance à la conduite des procédures et à la rédaction des pièces de marché, à la mise à disposition d'une plate-forme acheteur et à l'organisation de groupements de commandes.

En février 2021, le Conseil de communauté a donc approuvé la mise en place du service commun de la Commande publique à compter du 1^{er} avril 2021.

Organisation de rencontres spéciales « marchés publics » aux entreprises

Dès le premier semestre 2021, la CCPAP a initié des « Matinales de la commande publique » pour encourager la relance de l'activité économique en sortie de crise sanitaire. Elle a été suivie par une deuxième rencontre au mois d'octobre sur le thème de la filière bois Ariégeoise.

BILAN D'ACTIVITÉS 2021



www.ccpap.fr

5 rue de la Maternité
09100 PAMIER